

2008 > 2014

**Pour une contribution
des Parisiennes et des Parisiens
à l'élaboration d'un nouveau projet**

PARIS
un temps d'avance



bertranddelanoe.net



La mandature qui s'achève révèle, comme pour toute entreprise humaine, des réussites et des insuffisances, dont il s'agit de faire humblement la part.

Ce que je revendique assurément depuis sept ans, c'est notre volonté permanente d'agir, de « faire », d'installer dans la réalité de cette ville, des changements utiles au quotidien de ses habitants.

Oui, sept ans plus tard, que chacun prenne la peine de se remémorer nos engagements de 2001 : ils ont été tenus, et même au-delà, dans bien des cas. Qu'il s'agisse par exemple du nombre de logements sociaux financés, des pépinières d'entreprises ou de la création d'espaces verts, nous avons dépassé nos objectifs initiaux ; quant à certaines initiatives comme les 400 points Wifi gratuits, Velib', Nuit Blanche ou Paris Plage, elles n'étaient pas inscrites dans notre projet, mais nous les avons mises en œuvre.

Il fallait remettre Paris en mouvement...

Souvenez-vous, Paris, en 2001... Il fallait d'abord restaurer la dignité de notre vie publique.

Rompre avec cette époque où le simple respect de la loi était considéré comme... accessoire.

Veiller à ce que les Parisiens ne soient plus condamnés à découvrir l'actualité de leur ville dans la chronique judiciaire de la presse. Car la politique, c'est aussi une éthique. Et solliciter les suffrages des citoyens, c'est s'engager à leur rendre des comptes. Nous avons donc mis un terme au clientélisme et à l'opacité qui, alliés à une extrême concentration des pouvoirs, dessinaient les contours d'un « système » à ce point malsain qu'aujourd'hui encore, il place ses héritiers dans l'inconfort.

L'attribution transparente des logements et des places en crèches, la suppression de la questure, les compte-rendus de mandat annuels, le Conseil de la jeunesse, celui des résidents non communautaires, les conseils de quartier, tous ces faits illustrent un changement radical dans la culture démocratique qui prévaut désormais dans la capitale de la France.

Et lorsque les Parisiens sont si nombreux à participer à des consultations - inédites - sur le Plan local d'urbanisme ou sur le Plan de circulation, c'est bien la preuve qu'ils se sentent dépositaires du destin de cette ville.

Précisément, j'ai besoin de vous pour écrire la suite.

Je le dis sans emphase mais avec sincérité, quelle que soit d'ailleurs votre sensibilité politique : faudrait-il, pour de mauvaises raisons, ignorer votre créativité, négliger votre apport, nier la parcelle d'influence dont chaque citoyen dispose dans la définition d'un dessein ?

Même s'il est d'usage, à la fin d'une mandature, de présenter un bilan forcément « exemplaire », je refuse de sombrer dans cette forme d'autosatisfaction un peu absurde. Il est d'ailleurs tout aussi grotesque, comme certains s'y emploient, de décrire un Paris littéralement ruiné (!).

La vérité est plus complexe, plus stimulante aussi. L'essentiel est de ne jamais oublier que pour tant et tant de Parisiens, la vie quotidienne dans notre cité demeure très difficile.

Ensemble, nous avons fait progresser Paris. Mais il reste tant à accomplir.

*Conscient de cette évidence, je veux m'engager sur un projet novateur, pour une dynamique plus forte encore, pour une ambition qui vous concernera tous parce que le progrès qui exclut, fut-ce une part infime de la population, n'est pas le progrès. **Ce que je vous propose, c'est d'investir votre énergie, votre amour de Paris, vos idées et vos convictions, dans la construction d'un avenir commun qui verra Paris conquérir un « temps d'avance », c'est-à-dire affirmer un modèle urbain aussi performant sur le plan social, économique, environnemental que culturel.***

Paris est une « ville-monde ».

Comme d'autres métropoles, elle est confrontée aux défis de la mondialisation, à l'extrême compétitivité qui la caractérise, de même qu'à la mise en concurrence, non seulement des acteurs économiques mais au-delà, des modèles sociaux eux-mêmes.

Penser la ville, concevoir un modèle urbain à l'aube de ce XXI^e siècle, c'est s'interroger sur notre manière de vivre, de se loger, de travailler, de se cultiver, de se divertir, dans le futur. C'est réfléchir à la définition d'un cadre et d'une approche qui donnent à chaque identité, à chaque parcours, à chaque dessein, la chance de s'exprimer et de se fondre dans un projet collectif enthousiasmant.

C'est s'attaquer aux défis de la solidarité confrontée aux enjeux démographiques, c'est apporter des réponses concrètes à l'urgence environnementale, qui n'est ni une vue de l'esprit, ni un sujet réservé à quelques « experts » auto-désignés.

C'est aussi, raisonner à la bonne échelle en formulant des réponses - y compris sur le plan institutionnel - conçues au niveau de l'agglomération. J'y suis favorable, dans le respect de chacun des élus désignés en mars prochain, et sur la base d'un cahier des charges clair, ce qui appellera notamment de l'État des engagements budgétaires précis.

C'est à cet ensemble de questionnements que nous sommes collectivement conviés : à l'heure où près de 80% de la population européenne vit en ville, comment ne pas voir que les réponses appliquées par Paris ont et auront inévitablement un impact dépassant son propre destin ?

*Nulle vanité dans ce propos, mais la certitude que ce qui se passe à Paris intéresse bien au-delà de ses frontières. Sans doute parce que **que la vocation internationale de Paris n'a jamais été aussi forte** : sa population, ses sources d'influence, son statut de capitale font d'elle une ville européenne par excellence, dont les valeurs et le mode de développement signent une culture urbaine.*

Cette fierté d'être Parisien, revendiquons-la en l'investissant dans une perspective dépourvue d'arrogance mais empreinte d'une grande ambition. Et même, dans certains domaines, d'une ambition pionnière, car oui, Paris doit être un lieu où naissent des pratiques et des avancées novatrices, en particulier dans le domaine de l'intelligence, des nouvelles technologies ou de l'exigence environnementale.

C'est cette alchimie qui doit susciter notre réflexion.

Tel est l'objet de notre démarche, fondée sur la rencontre des convictions, des énergies et des talents de toutes celles et tous ceux qui, à mes côtés, s'inscrivent dans cette dynamique résolument collective.

Cette équipe vous présente une vision de Paris, proposant un chemin que nous pourrions emprunter ensemble, si vous le voulez. D'ores et déjà, quelques pistes opérationnelles vous sont soumises, pour stimuler vos réactions et vos suggestions.

C'est le sens de ce document, simple esquisse d'un projet que nous préciserons au fil des prochaines semaines, à l'aune de vos remarques et de vos apports.

Ce projet final, je ne dis pas que vous en serez les rédacteurs exclusifs ; il est certain, en revanche, qu'il ne verra pas le jour sans votre contribution.

Ni catalogue, ni « page blanche », la présente base est donc avant tout une invitation à l'expression libre et féconde de chaque citoyen, à son goût pour le progrès, l'innovation et la solidarité.

Participez, donnez votre avis, inventez, soyez libres, audacieux, et n'hésitez pas à bousculer les habitudes.



Cordialement à vous

1 2 3

**Paris,
à chaque
étape
de la vie**

Faire un seul Paris, où il n'y ait plus les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres, le centre et la périphérie, doit être notre première ambition. Être le maire de tous les Parisiens, c'est veiller à défendre et à promouvoir, partout, en toutes circonstances, la diversité. *« Je sais bien que la diversité a parfois du mal à franchir le mur de la rhétorique : on en parle, on la loue, mais on renonce à la mettre en œuvre. Il arrive même que ses promoteurs soient accusés de dogmatisme. J'assumerai, s'il le faut, un tel reproche. »* (discours d'investiture, 25 mars 2001). Aujourd'hui, nous l'assumons plus que jamais.

La diversité commence par le constat élémentaire qu'un Parisien sur deux est une Parisienne. L'exécutif municipal est désormais rigoureusement paritaire. Aux **femmes** de Paris, nous avons voulu, nous voulons, donner toute la place qui leur revient. C'est l'un des axes majeurs de notre action depuis sept ans, avec une préoccupation particulière pour la lutte contre les violences ainsi que les mariages forcés. Et c'est, pour les six ans qui viennent, l'un des sujets essentiels de notre réflexion. Nous suggérons en outre la **création d'un centre de ressources pour les femmes**. De même, la prochaine mandature devrait contribuer à l'élaboration de réponses concrètes sur un enjeu majeur : **la situation des jeunes filles dans les quartiers**. Leur situation est en effet souvent préoccupante : l'objectif sera donc de traiter à la fois les problématiques de leur insertion professionnelle, de leur information sur leurs droits et sur la contraception, ainsi que leur participation aux activités sociales.

**Faire un seul Paris,
où il n'y ait plus les jeunes
et les vieux, les riches
et les pauvres, le centre
et la périphérie,
doit être notre
première ambition**

Plus largement, nous développerons les dispositifs de **lutte contre les discriminations** déjà mis en place au cours de cette mandature, et qui ont contribué à sensibiliser l'opinion et à conseiller juridiquement les victimes. Des sujets aussi importants que l'accès à l'emploi ou aux loisirs orienteront notamment ces actions. Ainsi, en matière d'emploi **un plan d'action contre les discriminations sera engagé dans le nord-est parisien avec les entreprises et le monde associatif**. Pour les agents de la Ville, la « Charte de l'égalité et de l'emploi » élaborée en 2007, entrera pleinement en application.

La diversité de Paris, c'est aussi la multiplicité des origines, des nationalités, des religions, des adhésions intellectuelles et spirituelles. Nous avons voulu faire vivre cette diversité là, et lui donner toute son ampleur, en la considérant comme une chance plutôt que comme un risque, comme une richesse plutôt que comme une faiblesse, comme une garantie plutôt que comme une menace pour la paix civile. En créant le Conseil des Parisiens non communautaires, en favorisant, par toutes sortes d'initiatives, le dialogue entre les cultures et les civilisations, nous avons veillé à ce que chacun ait sa part à l'âme de Paris, à ce que personne n'ait à souffrir de sa différence. De la même façon, Paris est une ville pour ceux qui croient au ciel, pour ceux qui n'y croient pas, et pour ceux qui y croient à leur façon. C'est cela, notre conception de la vie ensemble : la possibilité de croire ce que l'on veut, sous le regard attentif d'une collectivité qui donne à chacun les moyens de cette liberté.

Mais la diversité de Paris, ce ne sont pas seulement des différences acceptées. C'est une harmonie construite. La diversité de Paris est **sociale**. Elle est aussi **générationnelle**.

Pour la diversité sociale...

Le défi de la mandature : se loger, un droit pour tous

La mixité sociale commence par une politique audacieuse du logement. Depuis 2001, nous avons progressé dans la construction des logements sociaux (dont la production a été multipliée par trois) et dans la résorption de l'habitat insalubre, par le moyen d'acquisitions publiques pour les immeubles les plus dégradés, par la sécurisation des immeubles dangereux, et par une action sur les hôtels meublés, dont les incendies de 2005- qui resteront sans doute le souvenir le plus tragique de ces sept années- ont montré l'impérieuse nécessité. Nous continuerons cette politique, qui repose sur trois principes : le volontarisme (parce qu'il nous faut bousculer bien des inerties), la transparence (parce que l'attribution des logements sociaux à Paris est devenue pluraliste), et l'équité (parce que cette attribution repose sur des critères objectifs, qui sont les mêmes pour tous et qui sont connus de tous).

Mais ces trois principes auront, de 2008 à 2014, une seule et même clef : celle de la mixité- ce qui signifie que nous élargirons le champ de notre politique du logement bien au-delà du logement social ou très social. La réalisation de cet objectif se heurtera, de fait, à un obstacle : la faiblesse des moyens d'action de la Ville sur le marché de l'immobilier. Mais si nous ne voulons pas nous résigner à ce qui est, nous devons agir sur tous les fronts, et (par exemple sur le problème des ventes à la découpe) imaginer de nouveaux moyens d'action.

Alors que Paris avait perdu 171 000 habitants entre 1975 et 1999, **la population parisienne a augmenté de plus de 28 000 habitants entre 2000 et 2005**. Ce regain démographique s'accompagne d'une augmentation du nombre de familles et de leur natalité, ainsi que d'un rajeunissement et d'un renouvellement de la population (en 2005, un Parisien sur cinq n'habitait pas Paris, cinq ans auparavant).

Notre objectif étant dès l'origine de faire de Paris une ville où l'on puisse rester ou s'installer, nous avons agi pour toutes les familles, notamment les plus modestes et les classes moyennes. Nous avons commencé à rattraper le retard accumulé pendant des décennies. Beaucoup reste à faire.

Logement social : répondre à une demande forte et en constant renouvellement

Au 1^{er} janvier 2007, nous comptons 109 000 demandeurs de logements sociaux, soit une quasi-stabilité par rapport à 2001 (100 000 demandeurs). Or, dans le même temps, près de 90 000 logements auront été attribués à des demandeurs de logements sociaux.

Illustration claire d'une demande sans cesse renouvelée et d'un « turn-over » qui s'est accéléré, la Ville recevant désormais environ 40 000 nouvelles demandes chaque année, dont une part croissante émane de personnes n'habitant pas à Paris (19 % des inscrits en 2007, contre seulement 14 % en 2001).

Nous nous fixons pour objectif d'atteindre 20 % de logements sociaux dès 2014

Pour répondre à cette demande, la Municipalité aura financé, en sept ans, plus de 30 000 logements sociaux supplémentaires (soit près de 4 300 par an, à comparer aux 1 564 financés annuellement sous la précédente mandature). Parmi ces 30 000 logements, près de 30 % sont des Prêts locatifs sociaux (PLS) destinés aux classes moyennes.

Cette priorité obéit d'abord à une obligation légale : la loi SRU impose à Paris comme à toutes les grandes villes d'atteindre 20 % de logements sociaux en 2020, alors que nous nous situons aujourd'hui à environ 15,5 %. Elle répond surtout à une très forte attente des Parisiens dont 72 % ont des revenus qui les rendent éligibles à un logement social. La production de nouveaux logements sociaux constitue donc un enjeu essentiel pour maintenir la diversité sociale de la population parisienne.

C'est pourquoi nous nous fixons pour objectif d'atteindre 20 % de logements sociaux dès 2014, ce qui se traduira par 6 800 logements sociaux financés chaque année pendant la mandature, dont 40 % de constructions neuves. Nous pourrions ainsi donner un « temps d'avance » à Paris pour le logement des plus modestes et des classes moyennes.

Relancer la construction de logements neufs

En 2001, la politique d'aménagement de la capitale était en panne : la précédente municipalité n'avait lancé, en six ans, aucune nouvelle opération d'urbanisme contribuant ainsi à raréfier dangereusement les possibilités de constructions nouvelles, comme l'atteste la baisse du nombre des permis de construire délivrés à Paris au début des années 2000.

Depuis sept ans, nous nous sommes donc attachés à relancer une véritable dynamique en la matière : **aujourd'hui, plus de 70 opérations d'aménagement sont en cours, intéressant 1 000 hectares soit 10 % de notre territoire.** Ces projets sont principalement conçus au bénéfice du logement puisque ces zones, à elles seules, devraient permettre la **construction de 9 000 logements neufs au cours de la prochaine mandature.**

Mais sur un sujet aussi décisif pour la vie des Parisiens, nous affirmons évidemment un souci de qualité. Ainsi, outre la programmation d'équipements et de services de proximité, nécessaires à la vie quotidienne (crèches, écoles, commerces...), nous veillons également à la diversité des programmes résidentiels, non seulement en logements sociaux, mais en logements privés accessibles. Ces futurs quartiers parisiens intégreront en outre de nombreux espaces publics, afin de favoriser les échanges, ainsi que des espaces verts, conçus au plus près des usages et des attentes des résidents, notamment des enfants. À titre d'illustration, le nouveau jardin d'Éole, dans le 18^e arrondissement, ou la première phase du parc des Batignolles,

dans le 17^e, traduisent la qualité de cette nouvelle génération de parcs publics parisiens. Enfin, il est évidemment fondamental de rompre avec la spécialisation des territoires, ce qui implique d'intégrer aussi à chaque projet une véritable dimension économique.

Préserver à Paris un parc locatif privé accessible et diversifié

Le marché immobilier parisien a flambé au cours des dernières années dans des proportions qui ont fortement pénalisé le niveau de vie de nombreux Parisiens, et tout particulièrement les classes moyennes. Dans la limite de ses prérogatives, la Municipalité a usé des armes dont elle dispose pour lutter contre cette spirale spéculative.

Elle s'y est notamment employée dans le cas des ventes à la découpe en sauvant plus de 8 000 logements de ce processus, préservant ainsi un parc locatif accessible dans notre cité. Face à de telles opérations, il serait indispensable que les communes disposent de nouveaux instruments juridiques pour s'opposer à l'éviction des locataires en place. Tel était l'objectif de la proposition de loi déposée en 2006 par les députés socialistes Annick Lepetit et Patrick Bloche, proposition malheureusement rejetée par la majorité UMP de l'Assemblée nationale.

Au-delà du développement du parc social, il est indispensable de protéger également le parc locatif privé, d'augmenter le nombre de logements disponibles à des loyers maîtrisés et de favoriser l'accès des jeunes ménages à ces logements. Ici, trois pistes peuvent être distinguées :

- › il existe encore à Paris des milliers d'immeubles privés dans lesquels vivent des familles aux revenus modestes ou intermédiaires, par exemple dans le cadre de loyers de 1948. Ces immeubles qui relèvent de ce que l'on pourrait qualifier de « parc social de fait » sont devenus la cible privilégiée d'opérations spéculatives, conduisant à l'embourgeoisement de la capitale. Cette spirale désastreuse doit être impérativement enrayée. **Nous proposons que la Ville se dote d'un outil foncier spécialisé pour intervenir systématiquement lors de toute transaction spéculative sur ces immeubles et préempter ainsi de façon plus systématique,**
- › sur les programmes de logements privés prévus dans les ZAC lancées par la Ville, imposer aux promoteurs la construction d'au moins 40 % de logements à loyers maîtrisés (autour de 16 euros le m²).

Mener à son terme la résorption de l'habitat insalubre

La situation dont nous avons hérité en 2001 était une véritable honte pour Paris. Alors que la précédente municipalité n'avait identifié que 136 immeubles insalubres (chiffre figurant dans la brochure bilan qu'elle avait diffusée en 2000), un recensement exhaustif - et inédit - engagé dès 2001, a révélé une tout autre réalité : plus de 1 000 immeubles insalubres, fruits de décennies d'inertie. Prenant à bras le corps ce chantier prioritaire, nous avons consacré depuis 2001 plus de 206 M€ à la résorption de l'habitat indigne.

Résultat : à la fin de la mandature, plus de 80 % des immeubles seront sortis de l'insalubrité ou engagés dans un processus de sortie d'insalubrité, et environ 4 000 ménages (soit 19 000 personnes) concernés en 2001, auront été relogés **Nous nous engageons à achever cette tâche considérable en trois ans, et à résorber ainsi totalement l'habitat insalubre à Paris.** Nous compléterons cette action par un dispositif de suivi des immeubles parisiens afin de pouvoir, à l'avenir, intervenir en amont et prévenir tout processus de dégradation.

**Nous créerons
un système public
d'aide à la caution
qui permettra
de soutenir
les jeunes locataires**

Rendre le logement plus accessible à la jeunesse

Nous avons prévu de financer 3 000 logements étudiants au cours de la mandature qui s'achève, nous en aurons finalement financé 3 500, à comparer aux 321 de la précédente équipe municipale. **Nous intensifierons notre effort en faveur du logement étudiant, avec un objectif d'au moins 4 000.** Se loger à Paris demeure un défi pour un très grand nombre de jeunes, au-delà de la sphère étudiante : c'est notamment le cas pour les **jeunes travailleurs**, pour lesquels nous proposons la **création de 3 000 places en foyer** (« Foyers de jeunes travailleurs », FJT), soit le double de ce qui a déjà été mis en œuvre au cours de cette mandature. Plus largement, certains bailleurs, certains propriétaires privés, proposent aujourd'hui des logements absolument indécents dont les loyers sont prohibitifs. Trop de jeunes ménages peinent à se loger faute de pouvoir répondre aux conditions financières d'accès à la location. **Nous créerons donc un système public d'aide à la caution qui permettra de soutenir ces jeunes locataires.**

Agir résolument pour venir en aide aux sans-abri

La prise en charge des personnes sans domicile fixe est une compétence de l'État. Toutefois, face au drame que vivent ces personnes et à l'insuffisance de l'action de l'État, nous avons créé 1 000 places nouvelles dans des centres à taille humaine. De plus, parce que les conditions d'accueil étaient parfois « dissuasives », nous finançons la rénovation de 2 000 places dans les principaux centres. Ainsi, Paris est le département francilien qui compte le plus de centres d'hébergement d'urgence, avec 1 place pour 472 habitants, soit quatre fois plus que dans les autres départements franciliens (1 place pour 1 718 en moyenne).

À cela s'ajoute l'existence d'une population nombreuse qui loge à Paris, par nécessité, dans des hôtels meublés, dans des conditions souvent scandaleuses. Nous proposons **d'amplifier la location dans le parc privé pour le relogement d'urgence comme alternative aux hôtels meublés**, souvent plus onéreux et moins confortables. Cette disposition déjà amorcée par l'actuelle municipalité, sera progressivement étendue, en synergie avec le monde associatif.

La lutte contre l'exclusion : priorité à la réinsertion

Dans une capitale du XXI^e siècle, on ne peut pas s'accommoder du fait que des hommes, des femmes et des enfants puissent se sentir abandonnés, brisés par la vie.

Paris, comme toute métropole, attire les plus fragiles. Il est de notre devoir de n'abandonner personne à la solitude, à la maladie, au handicap, ou tout simplement à la détresse

Il faut, sur ce sujet plus encore que sur les autres, innover, et même si c'est essentiellement une compétence de l'État, il nous revient de proposer en ce domaine des axes véritablement neufs.



Partons d'abord des acquis. La politique que nous avons menée ces dernières années a permis de soutenir les familles pauvres sur le plan financier et de bâtir des perspectives d'insertion durables pour les plus exclus : ainsi, depuis 2001, **le budget consacré à la solidarité a augmenté de 70 %**. Les aides sociales ont été repensées dans le sens d'une plus grande justice sociale (mises sous condition de ressources), d'une meilleure adaptation aux besoins des familles (avec par exemple dès 2002 la création d'une allocation logement pour les familles monoparentales), et d'une plus grande efficacité contre le risque de spirale de la pauvreté (par exemple, le Fonds de solidarité logement a été étendu à l'aide au maintien de l'énergie, pour éviter les coupures d'électricité ou d'eau).

Doubler le nombre de retours à l'emploi des allocataires du RMI, grâce aux programmes de la collectivité parisienne

Les aides au logement sont désormais accessibles aux familles dès le 2^e enfant et non plus le 3^e. En outre, les étrangers non communautaires en situation régulière ont droit aux aides sociales alors qu'ils en étaient privés auparavant.

L'amélioration de ces dispositifs sera poursuivie avec la volonté **d'intensifier le soutien aux personnes à bas revenus**

qui ne bénéficient pas de ces aides au logement (personne seules ou couples avec moins de deux enfants, par exemple).

Notre volonté est de maintenir à Paris la diversité de sa population. Nous souhaitons aider les personnes en situation de précarité à accéder à leurs droits par des permanences juridiques gratuites, à trouver du travail avec une politique de l'emploi dynamique, à apprendre le français lorsque ce n'est pas le cas, et à se former pour pouvoir ainsi mieux accompagner leurs enfants dans leurs études et à accéder à l'offre culturelle très riche de Paris.

Aujourd'hui, tant et tant de personnes en sont réduites à dormir dans la rue. Même si ce n'est pas une compétence municipale, nous soutiendrons – en synergie avec le monde associatif, l'État et la Région - les actions qui permettent de convaincre ces personnes de se soigner et d'accepter de rejoindre les centres d'hébergement.

Pour cela, il faudra que les centres qui ne l'ont pas encore été, soient réhabilités afin de **créer au moins 1500 places supplémentaires pour des personnes sans domicile** : centres d'hébergement, pensions de familles, résidences sociales adaptées à la diversité croissante des personnes à la rue. Cette préoccupation va évidemment de pair avec un engagement fort de l'État et des communes d'Ile-de-France, pour un respect réel de la loi de 2007 sur le nombre de places d'hébergement d'urgence par habitant, appliquée à Paris mais largement ignorée ailleurs.

Au-delà de l'hébergement, nous proposons également un **amélioration de l'aide alimentaire en direction des sans-logis**, en misant en particulier sur la qualité des menus et en privilégiant les repas assis.

Face à l'enjeu de l'insertion professionnelle, nous proposons un objectif clair : **doubler, durant la prochaine mandature, le nombre de retours à l'emploi des allocataires du RMI, grâce aux programmes de la collectivité parisienne**. L'insertion professionnelle des autres demandeurs d'emploi peut également être dynamisée avec un nouveau Plan local d'insertion et d'emploi pour les arrondissements de l'est. Le secteur de l'économie solidaire, qui a déjà permis

l'année dernière à plus de 6 000 chômeurs très en difficulté de reprendre un emploi sera encore développé et aidé à trouver des locaux d'activité à Paris. Nous entendons donc travailler avec tous les acteurs concernés : les associations, le service public de l'emploi, mais aussi les organismes privés qui reçoivent mission de placer des demandeurs d'emploi.

De même, nous proposons d'agir toujours plus en amont vis-à-vis des jeunes en difficulté, pour les aider à se construire un avenir professionnel. Des programmes de lutte contre l'échec scolaire et de détection de l'illettrisme seront développés, parallèlement à l'École de la 2^e chance déjà créée. Nous souhaitons d'ailleurs en ouvrir une seconde.

Nous veillerons aussi à **renforcer le dispositif d'intégration des « primo-arrivants »**, face à la venue régulière de personnes originaires de l'Europe et du monde entier. La priorité sera donnée à l'apprentissage du français, en veillant à ce qu'un diplôme reconnaisse le niveau acquis. En partenariat avec les associations qui suivent les personnes étrangères, des programmes d'accompagnement vers l'emploi seront développés.

La santé : assurer l'égalité de l'offre de soins

Si la santé publique reste une compétence de l'État, nous entendons que la Ville demeure un acteur dynamique et imaginatif de la santé, sujet de préoccupation légitimement majeur pour les Parisiens.

La première menace directe sur la santé des Parisiens sur laquelle nous avons les moyens d'agir, c'est la pollution. C'est la raison pour laquelle notre politique des déplacements est avant tout une politique de santé publique.

Mais nous avons voulu aller beaucoup plus loin. La Ville a engagé depuis 2001 de nombreuses actions pour sensibiliser les enfants aux risques de l'obésité, mieux dépister les cancers, les risques de saturnisme, les cas de tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles. Nous avons renforcé significativement les moyens dédiés à la lutte contre le sida.

De même, la Ville s'est dotée en 2002 d'une mission de prévention des toxicomanies et a renforcé les soutiens financiers aux associations qui travaillent auprès des jeunes sur la prévention de l'usage de l'alcool, du tabac et du cannabis. Nous avons mobilisé des moyens importants dans l'aide aux Parisiens atteints par la maladie d'Alzheimer, pour lesquels il y a aujourd'hui sept fois plus de places qu'en 2001.



Pour la prochaine mandature, l'enjeu essentiel sera de protéger et garantir l'accès de tous à une médecine de proximité de qualité. Nous nous attacherons à :

- › **réduire les inégalités d'accès aux soins** : dans certains quartiers, les médecins généralistes ne sont pas assez nombreux et les futurs départs en retraite de nombreux praticiens nous exposent dans les prochaines années à des situations de grave pénurie. Cette perspective qui peut sembler paradoxale au cœur de la capitale, appelle des mesures volontaristes de la part de la Municipalité afin d'étudier comment favoriser l'installation de professionnels de santé notamment avec des modes d'exercice nouveau (regroupement de professionnels de santé, locaux adaptés aux difficultés des personnes handicapées, installation concomitante de paramédicaux),
- › nous travaillerons également à la création de **maisons médicales, notamment dans les quartiers populaires** et à dynamiser les centres de soins à vocation sociale de la Ville au sein d'un réseau de partenaires de santé.

L'aide aux personnes handicapées :

h

agir pour l'égalité réelle

Le handicap devient vite, en plus de tout le reste, une forme d'exclusion. Une ville ne peut pas être tenue pour parfaitement civilisée, si elle ajoute l'injustice de l'indifférence à celle de la nature et de la vie, si elle n'est pas accessible à tous. Nous avons donc rationalisé l'accueil et l'orientation des personnes handicapées en créant une maison départementale, qui constitue un guichet unique auquel elles peuvent s'adresser. La Ville a adopté un schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées, qui prévoit d'augmenter, en cinq ans, les places en établissement de 55 % pour les adultes et de 38 % pour les enfants. Nous avons doublé le nombre d'écoles partiellement ou totalement accessibles. Nous avons, en collaboration avec la RATP, rendu accessibles 38 lignes d'autobus sur 59.

Nous avons abaissé 3 510 trottoirs. Nous avons créé, en 2003, avec la région Ile-de-France, un service de transport spécialisé, Paris Accompagnement Mobilité. Nous continuerons cette politique, et nous ne serons pas satisfaits tant que les personnes handicapées ne pourront pas entrer comme elles veulent dans tous les lieux publics et tous les commerces de Paris.

En direction des personnes handicapées, nous proposons qu'une réflexion s'accélère au sein du Syndicat des transports d'Il-de-France (STIF) afin **d'améliorer encore l'accès des personnes à mobilité réduite au sein des transports collectifs, et singulièrement du métro**. Nous nous engageons également à ce **qu'un « référent handicap » soit nommé dans chaque direction de l'administration parisienne**, afin que cette préoccupation s'impose de façon transversale dans l'élaboration de toutes nos politiques publiques. Nous lutterons pour **l'accessibilité des centres de loisirs aux enfants handicapés**.

Nous fournirons **un effort particulier pour l'accompagnement du handicap mental**, avec la création de foyers pour handicapés mentaux du troisième âge (il existe trop peu de foyers d'accueil pour les handicapés mentaux qui ne sont plus en âge de travailler). Nous créerons également enfin une filière sportive dédiée aux personnes handicapées mentales.

Nous souhaitons en outre mettre un accent prioritaire sur **l'insertion professionnelle des personnes handicapées**, notamment en contribuant à une meilleure lisibilité du réseau associatif et institutionnel spécialisé. La Ville peut être un levier utile dans cette perspective, à travers des actions ponctuelles (partenariat dans le cadre de Paris pour l'emploi) ou des synergies via son site Internet.

POUR LA DIVERSITÉ GÉNÉRATIONNELLE...

La petite enfance : un vrai mode d'accueil pour chaque famille



Depuis 2001, nous avons voulu accompagner et accueillir la **petite enfance**. L'idée était simple : dépasser les dérives de l'individualisme pour favoriser l'émergence d'une cité où les familles se sentent chez elles. Nous avons fait en sorte que Paris soit mieux doté en crèches que la moyenne nationale, et nous avons veillé à répartir équitablement cet effort de façon à soutenir les arrondissements qui en avaient le plus besoin.

Il s'agit à présent de passer à une autre étape, en visant un objectif extrêmement ambitieux mais réaliste : **proposer un vrai mode d'accueil ou de garde à chaque famille demandeuse.**

Dans cette optique, nous revendiquons de donner la priorité à la création de places en crèches, mode de garde collectif plébiscité par les parents, notamment pour ses effets positifs sur la socialisation de l'enfant. Nous en créerons **4 500 d'ici 2014, en intensifiant le principe des horaires élargis, qui, par sa souplesse, offre une réponse pertinente aux situations professionnelles diverses des parents.**

Il faut pourtant trouver d'autres modèles que la crèche, ce qui ne peut se résumer à une aide financière versée de façon indifférenciée, à la fois injuste sur le plan social et inefficace dans la mesure où elle ne résout absolument pas la question fondamentale de l'offre.

Dans cette optique, nous suggérons :

► **de développer l'ouverture des classes de maternelle, ce qui implique la nomination par le Rectorat d'enseignants suffisamment nombreux** : il est en effet inacceptable que seuls 5 % des enfants de deux à trois ans soient scolarisés à Paris, alors qu'ils sont 35 % sur l'ensemble du territoire,

► **de développer sensiblement les gardes d'enfants à domicile, ce qui se traduira par la création d'un « label qualité garde à domicile »,** attribué aux associations qui forment des personnels à la fonction « d'auxiliaire parental » et proposent ainsi des solutions fiables aux familles,

► ce label concernera également d'autres prestataires potentiels, par exemple au sein de l'économie solidaire (mutuelles), voire d'interlocuteurs reconnus du secteur privé,

Dans un souci de mise en cohérence de l'information, un portail Internet spécifique à la petite enfance sera créé sur le site de la Ville, afin de mettre à la disposition des parents tous les éclairages pratiques indispensables (lieux dédiés, démarches, activités, forums etc...).

L'enjeu de la scolarité

S'engager pour la réussite scolaire constitue un autre chantier majeur, nécessitant de créer de nouveaux ponts entre les univers scolaire et périscolaire

La Ville de Paris consacre 40 M€ par an à la rétribution de plusieurs centaines de professeurs de la ville de Paris (PVP). C'est un corps ancien, remarquable, qui est l'une des fiertés de notre ville. Il prend en charge des matières musicales, artistiques, sportives, qui relèvent, partout ailleurs en France, de la charge exclusive des professeurs des écoles. Paris est prêt à aller au-delà de ses compétences, et à ne pas lésiner sur les moyens, quand il s'agit de ses enfants.

Nous allons bien sûr poursuivre l'effort entrepris en matière de création d'écoles (261 nouvelles classes ont été créées depuis 2001), comme en matière de restauration scolaire (c'est un sujet majeur : il s'agit de l'alimentation des enfants, donc de leur santé, et nous avons augmenté d'un quart le soutien de la Ville aux caisses des écoles qui assurent la distribution de 110 000 repas par jour).

Cette information est mal connue des Parisiens : le taux de réussite scolaire des élèves de la capitale de la France est inférieur à la moyenne nationale. Ce résultat médiocre dissimule de surcroît des disparités très importantes entre les meilleurs établissements qui ont des résultats excellents et de nombreux autres où on en est loin. Nous ne pouvons nous résigner à cette situation. Bien que la Municipalité dispose de peu de leviers, nous mettrons tout en œuvre pour engager avec le ministère de l'Éducation nationale un travail de fond afin de combler ce retard et réduire ces disparités.

**Poursuivre l'effort
entrepris en matière
de création d'écoles
et équilibrer l'offre
des collèges
sur l'ensemble
du territoire parisien**

Notre politique reposera donc sur un certain nombre de principes fondamentaux, consistant à mieux accompagner la réussite scolaire, à garantir une meilleure cohérence entre les temps scolaire, périscolaire et familial, mais aussi à offrir un égal accès de tous au service public. Ainsi, nous devons rester fermes sur le maintien de la « géographie prioritaire », et tenir bon face aux velléités gouvernementales de réduction.

Cette démarche s'inscrit dans l'affirmation du principe de laïcité, et plus généralement de la neutralité de l'enseignement public, notamment en étant très vigilants sur l'interdiction de la publicité à l'intérieur des établissements scolaires.

Dans cet esprit, nous proposons d'ores et déjà aux collèges parisiens, les pistes suivantes :

- ▶ **accroître l'offre d'activités périscolaires pour les adolescents à l'intérieur même des collèges, en développant par exemple les ateliers artistiques et en permettant l'accès aux équipements culturels et sportifs des collèges pendant les vacances scolaires,**
- ▶ **renforcer les études dirigées, en prolongeant les horaires d'ouverture et en améliorant l'encadrement,**
- ▶ **démocratiser l'accès aux sciences en développant dans les collèges les opérations de découverte et les partenariats avec les organismes scientifiques et les universités,**
- ▶ **équilibrer l'offre des collèges sur l'ensemble du territoire parisien.**



La jeunesse

Depuis quelques années, Paris rajeunit. Alors qu'entre 1982 et 1999, le pourcentage des moins de 20 ans à Paris avait régressé, il croît à nouveau puisqu'il est passé de 18 à 20 % de la population parisienne entre 1999 et aujourd'hui.

Les jeunes de Paris sont très engagés dans la vie de la cité, ils se réunissent, ils créent des associations, ils se mobilisent pour des causes diverses et toujours emblématiques du monde contemporain. Nous avons mis en place de nombreux dispositifs (Paris jeunes talents, Paris jeunes aventures, Paris jeunes vacances, Paris jeunes associations, etc.).

Mais il faut désormais franchir un nouveau cap vers l'autonomie des jeunes Parisiens.

Concrètement, des orientations nombreuses peuvent être envisagées :

- › **favoriser l'accès au premier logement, par le cautionnement public solidaire,**
- › **favoriser la colocation, très prisée par les jeunes, en créant un service municipal dédié sur le site internet de la Ville pour mettre en relation les candidats à cette formule et favoriser la rencontre entre offre et demande,**
- › **favoriser la création et le développement des médias jeunes.** Nous prenons en compte un phénomène qui a bouleversé non seulement les formes de l'engagement des jeunes, mais aussi leurs modes d'expression : **l'explosion des blogs.** Nous souhaitons donner aux jeunes Parisiens les moyens et l'occasion de s'exprimer, en soutenant les radios et les télévisions associatives et la presse d'initiative jeune, et **en créant un système de prix qui récompenserait les meilleurs articles ou les meilleures émissions.**

Les seniors


À l'autre bout de la chaîne générationnelle, les seniors constituent une composante importante de la sociologie parisienne. Paris compte aujourd'hui 420 000 personnes de 60 ans et plus, dont 102 000 ont plus de 80 ans ! Depuis 2001, l'action que nous avons menée a consisté à capter la richesse que constitue l'apport de ces personnes au sein de notre vie collective, notamment dans une perspective intergénérationnelle, jusqu'alors négligée à Paris. Mais, pour les plus âgés, notre ambition a également été de contribuer au maximum à leur maintien à domicile et de leur proposer des solutions adaptées de prise en charge en cas de perte d'autonomie.

En tout état de cause, l'allongement de l'espérance de vie a bouleversé les schémas d'antan : à 60 ans, la « personne âgée » est... jeune, le « retraité » aspire à être actif, et les réponses qui en découlent ne se conçoivent plus exclusivement en terme de soutien mais aussi d'énergie et de motivation à investir dans une dynamique urbaine.

Ainsi, si nous devons définir d'un mot l'esprit que nous comptons donner, pour les six ans à venir, à la politique en direction de nos aînés, nous surprendrons peut-être en choisissant le même terme que celui qui nous a servi à évoquer notre action pour les jeunes : **l'autonomie.** Au crépuscule comme à l'aube de la vie, on a le droit d'être, autant que possible, son propre maître, ce qui suppose que l'on puisse, si on le désire, être chez soi.

La prochaine mandature – et c'est essentiel – devra contribuer à solidifier le dispositif mis en place depuis 2001 avec notamment :

- › **l'application du Schéma gérontologique** adopté en 2006, qui inclut en particulier la **création de 2 200 places nouvelles en maisons de retraite médicalisées** (déjà 1 400 sont précisément localisées) et de **300 places en centres d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.** Concernant ce dernier point, il est essentiel que la collectivité conforte les solidarités familiales, sans s'y substituer car elles restent fondamentales. De plus, la qualité et l'humanité de l'accueil en institution sont au cœur des attentes des familles et doivent donc guider notre action,
- › **le développement des « Points Émeraude » qui conseillent utilement les seniors et leur famille.**



Construire une société où la dimension intergénérationnelle concerne tous les aspects de la politique municipale

Mais les six ans à venir devront permettre d'enclencher une dynamique nouvelle dans deux directions majeures :

- › **construire une société où la dimension intergénérationnelle concerne tous les aspects de la politique municipale,**
- › **donner à chacun les moyens de faire son choix de vie** (à domicile et en établissement), ses loisirs...

Ainsi, pour les jeunes seniors en quête de nouvelles formes d'activité, nous veillerons à **multiplier les initiatives et les rendez-vous autour de la « retraite active »**, comme nous l'avons déjà amorcé avec le forum du même nom qui se tient chaque année à l'Hôtel de Ville.

Chaque programme de logements sociaux favorisera fortement la dimension intergénérationnelle (par exemple en réservant des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite), **de même que les nouveaux équipements publics** (écoles, crèches, maisons de retraite...).

Agir utilement pour nos aînés peut également ouvrir les perspectives suivantes :

- › **améliorer** l'information pour que chacun puisse anticiper ses décisions sur ses choix de vie (changement de domicile, recours à des services à la personne, entrée dans un établissement...),
- › **amplifier les dispositifs de maintien à domicile** (adaptation des appartements, accueil de jour, accueil temporaire...), et accroître la professionnalisation des équipes, en liaison avec les associations,
- › **développer** – notamment dans le cadre du bénévolat et du service civil volontaire - **de nouveaux services à domicile** pour rompre l'isolement des personnes âgées : lecture, accompagnement dans des activités de loisirs, animation de rencontres entre personnes âgées au domicile de l'une d'entre elles...

Mettre les aînés au cœur de la Ville, c'est l'une des priorités d'une ville qui a du cœur.

1 2 3

**Paris,
ville-monde**

Prendre un temps d'avance face à l'urgence environnementale

Toutes les métropoles mondiales sont aujourd'hui confrontées au défi environnemental, qui désigne un enjeu tout simplement vital. Face à cette menace dont l'impact est planétaire, il faut des actes. Depuis 2001, préserver l'environnement et faire évoluer nos habitudes a donc été pour nous une priorité constante : toute l'action municipale a été menée en se fondant sur cet impératif, qu'il s'agisse des déplacements, des crèches, des logements de l'Office HLM (OPAC) réalisés en Haute qualité environnementale (HQE) ou de la consommation d'électricité dont la part destinée à l'éclairage public a diminué de 80 %. Le tri des déchets des ménages a été généralisé et porté à deux jours de collecte sélective par semaine. Nous avons ainsi généralisé le tri dans les écoles, le tri du papier dans les bureaux, le recyclage des cartouches d'encre et des ordinateurs déclassés (pour les attribuer à des associations œuvrant dans le domaine de la réinsertion). Par ailleurs, nous nous étions engagés à réaliser 30 hectares de nouveaux espaces verts. En mars prochain, nous en aurons livré 32, soit plus du triple des 10 hectares d'espaces verts réalisés sous la mandature précédente.

Des premiers résultats ont été obtenus en matière de lutte contre la pollution et l'effet de serre. Ainsi, depuis 2001, comme cela a été établi par une étude de l'organisme Airparif, **la pollution de proximité (oxyde d'azote) a baissé de 32 % alors que les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, diminuaient de 9 % sur la même période.**

L'urgence environnementale implique cependant d'aller plus loin, en agissant sur tous les leviers pertinents, qu'il s'agisse de la circulation, du logement et du bâti, ou de l'aménagement urbain. D'ores et déjà, nous avons entamé la création de véritables **éco-quartiers**, comme aux Batignolles, à Rungis, à Pajol ou à Claude Bernard, dont toute la logique d'aménagement repose précisément sur le recours systématique aux énergies renouvelables et à la maîtrise des déperditions d'énergie.

Sur cette base, nous entendons atteindre des niveaux de performance très élevés dans le domaine environnemental. Ainsi, le **Plan climat** que le Conseil de Paris a adopté en octobre 2007 fixe des objectifs particulièrement ambitieux : **réduire de 25 %, par rapport à 2004, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (CO₂) produites à Paris à échéance 2020**

Pour ce qui concerne ses propres bâtiments et activités, la Municipalité entend se fixer des objectifs plus élevés encore : 30 % de réduction des émissions de CO₂, 30 % de réduction de nos consommations énergétiques (éclairage public inclus), 30 % de notre consommation énergétique provenant des énergies renouvelables.

Pour y parvenir, nous portons une ambition claire : **faire de Paris une capitale mondiale de l'énergie solaire**. L'installation de 3300 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits de la halle Pajol préfigure notamment l'émergence de la plus grande unité de production photovoltaïque installée dans un centre-ville en France. De même, l'Office HLM de Paris installera 10 000 m² de ces panneaux, sur les immeubles qu'il gère.

Les nouvelles constructions relevant de la municipalité ou des bailleurs sociaux de la Ville seront équipées de capteurs solaires. Plus largement, la Ville engagera, en partenariat avec les copropriétés volontaires, un vaste plan d'installation de panneaux photovoltaïques là où c'est techniquement possible.

Nous engagerons également un **programme d'amélioration des performances énergétiques du bâti parisien** (neuf et ancien) reposant sur un diagnostic précis. Cela suppose d'élaborer, en partenariat avec l'État, la Région et le secteur bancaire, un dispositif partenarial d'incitation à destination des propriétaires et copropriétaires. Cette mise à niveau du bâti parisien se traduira également par l'amélioration de l'isolation phonique des logements, conformément au Plan de lutte contre le bruit, adopté en février 2006 et elle s'accompagnera notamment d'une **aide financière aux travaux d'isolation acoustique et thermique dans les logements**.

Partout où c'est possible, le recours à la géothermie, (c'est-à-dire à l'utilisation des caractéristiques thermiques des nappes d'eau en sous-sol), devra être envisagée.

**Réduire de 25 %,
par rapport à 2004,
l'ensemble
des émissions
de gaz à effet
de serre (CO₂)
produites à Paris
à échéance 2020**

L'eau, bien rare, bien précieux, ne doit plus être gaspillée ou polluée. Quand une surface conséquente sera urbanisée, donc imperméabilisée, des ouvrages de stockage des eaux pluviales seront programmés, sur site, afin d'éviter, en cas de forte pluie, un débordement du réseau d'égout et une pollution de la Seine. Les eaux récupérées sur les toitures seront utilisées pour l'arrosage des jardins, et sous réserve d'une évolution de la réglementation, notamment pour les sanitaires des immeubles de bureaux.

Soulignons par ailleurs que ce premier mandat a été déterminant pour le **service public de l'eau** à Paris. S'inscrivant en rupture avec les pratiques antérieures, la Ville de Paris a renforcé sa présence dans la gestion de l'eau et a orienté dès 2001 son action pour un développement durable de l'eau à Paris. En 2003, nous avons renégocié les contrats de distribution conclus avec ses délégataires privés et obtenu un accroissement très sensible des investissements consacrés par ces derniers à l'entretien du réseau parisien. Un budget et un service de l'eau ont été créés de manière à reprendre le contrôle sur ce service public. En 2007, la Ville s'est dotée d'une nouvelle usine de traitement des eaux souterraines de l'ouest parisien selon les techniques les plus avancées, qui élimine tous les pesticides et produits issus de l'agriculture intensive.

Depuis 1985, il faut rappeler qu'à Paris, la distribution de l'eau est déléguée à deux entreprises privées. En 2009, ces contrats de distribution arrivent à échéance. L'occasion nous est donc donnée de **rechercher le meilleur dispositif permettant de garantir aux Parisiens une eau sûre et saine au moindre coût**. Quel que soit le mode de gestion retenu, ce nouveau service de l'eau devra impérativement proposer une tarification sociale et environnementale, permettant de mettre en œuvre concrètement le droit à l'eau pour tous et de responsabiliser les consommateurs. De même, la nouvelle organisation devra faire une plus grande place à l'information et à l'association des usagers.

**Rechercher
le meilleur dispositif
permettant
de garantir
aux Parisiens
une eau sûre
et saine
au moindre coût**

Pour répondre aux défis sanitaires et écologiques soulevés par la raréfaction de la ressource en eau et les menaces de pollutions agricoles ou industrielles, **la Ville définira début 2008 un vaste plan de modernisation des réseaux et des usines de traitement d'eau, de protection des captages et de rationalisation des prélèvements**. Ces investissements devront permettre de garantir le respect des normes les plus strictes tout en maintenant un prix de l'eau en dessous de la moyenne des villes françaises.

La conception d'une ville moderne doit intégrer un autre défi qu'affrontent toutes les métropoles internationales : celui de la **propreté**. La perception des Parisiens sur le sujet, mesurée chaque année depuis 1989, révélait une dégradation constante entre 1994 et 2001. C'est pourquoi au cours de cette mandature, nous avons créé les moyens d'une amélioration sensible des résultats, en augmentant les effectifs de la Ville de 11,7% et en doublant le budget d'équipement afin de doter nos agents d'engins de lavage plus performants.

Si l'opinion des Parisiens s'est améliorée de 10 points depuis 2001, la situation reste insatisfaisante par bien des aspects, des disparités demeurant dans l'état de propreté des rues d'un quartier à l'autre.

Un vrai **rééquilibrage géographique dans l'efficacité du service public de la propreté** sera donc l'une de nos priorités. Cette volonté ne passe pas, selon nous, par une délégation totale du dossier de la propreté aux maires d'arrondissements. Séduisante de prime abord, cette hypothèse se traduirait en réalité par une désorganisation complète du service qui lie aujourd'hui collecte des déchets et nettoyage des rues : cette option permet ainsi de faire intervenir, depuis l'échelon central, des moyens supplémentaires ou spécifiques, sur l'ensemble du territoire parisien. Nous proposons en revanche, plutôt que de déstructurer ce service (et de créer des statuts divers au sein du personnel administratif de la Ville), de **donner aux maires d'arrondissement un rôle clair de pilotage, au quotidien, sur la marche de ce dispositif et sur la manière dont il intervient dans leur arrondissement**.

Enfin, face aux réflexes inciviques, nous poursuivrons notre action de sensibilisation et d'information mais aussi, en lien avec la préfecture de police, de sanction des comportements inadaptés à cet enjeu de vie collective.

L'enjeu de la **m**obilité

Paris n'est pas la seule métropole à avoir rompu avec la logique un peu archaïque du « tout voiture ». De Londres à Rome, en passant par Madrid ou Stockholm, nombreuses sont les grandes villes européennes à avoir placé la question des déplacements au cœur de leur politique d'aménagement.

L'objectif ici, n'est pas seulement de lutter contre les pollutions d'origine automobile, mais de **proposer des réponses nouvelles à l'enjeu de la mobilité** : reconquérir de l'espace dans la cité, reconquérir aussi du temps (bien précieux pour tout citoyen...), s'y déplacer de façon plus libre en s'appuyant sur une offre diversifiée.

Dans la ville contemporaine, en effet, l'usager recourt à un « bouquet de mobilité » qui n'exclut aucun mode de locomotion, mais dessine au contraire une offre sans cesse accrue, avec la possibilité de passer facilement de l'un à l'autre pour chaque trajet.

Ce changement se nourrit déjà des réalisations conduites depuis 2001 : les 8 km de tramway sur les Maréchaux Sud, la création de 17 lignes de « bus express », les Mobiliens, qui circulent dans des couloirs protégés, 70 % de pistes cyclables en plus, 20 000 Velib' en libre service ou la baisse de 80 % du prix du stationnement résidentiel.

Mais ces profonds changements doivent, pour produire leur plein effet, s'inscrire dans la durée. Ils doivent également être conduits avec méthode et progressivité. Ainsi, le but n'a jamais été d'éradiquer la voiture de Paris, ni de stigmatiser l'automobiliste ; l'automobile constitue un mode de transport pertinent dans de nombreux cas mais nous assumons en revanche la conviction qu'elle ne peut demeurer le mode de déplacement dominant, celui autour duquel toute la ville s'organise, aux dépens des autres modes de transport.

Faire évoluer le rapport des Parisiens à l'automobile désigne donc un objectif majeur qui a déjà trouvé un prolongement concret à travers le principe de « voitures en libre service », mis en œuvre depuis plusieurs mois à Paris, en partenariat avec des acteurs associatifs ou du secteur privé.

Nous souhaitons renforcer sensiblement ce dispositif à travers une délégation de service public qui, dès 2009, permettra de proposer aux usagers environ 2 000 voitures propres (véhicules hybrides, puisque en l'état actuel, les voitures électriques ne sont évidemment pas assez autonomes). Ce dispositif inédit sera élaboré en concertation avec les communes voisines afin d'étudier la possibilité d'un service s'appliquant à l'agglomération.

Par ailleurs, inciter une partie des automobilistes à opter pour d'autres modes de déplacement n'a de sens que si de nouvelles offres alternatives leur sont proposées. C'est ce à quoi nous nous sommes employés depuis qu'en février 2006, l'État a enfin accepté de transférer à la Région, à la Ville de Paris et aux autres départements franciliens la responsabilité du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), seul



compétent pour décider, par exemple, des prolongements de ligne de métro ou du renforcement de la fréquence des bus. D'emblée, la Ville de Paris qui contribue dorénavant à hauteur de 30 % au budget du STIF, a porté en deux ans sa participation financière de 220 M€ à 330 M€, afin de financer le renforcement des bus et des métros à Paris, mais également des transports en banlieue. Il va de soi que cet effort devra être poursuivi et amplifié dans les prochaines années.

Cette politique demande de la détermination et du courage, mais aussi le souci de bien écouter les Parisiens et la capacité de porter un regard lucide sur certains de nos aménagements. Des erreurs, nous en avons faites, parfois. Le devoir d'un responsable public est de savoir les reconnaître afin de mieux les corriger. Certains aménagements réalisés durant cette mandature montrent en effet, à l'usage, que des améliorations sont nécessaires.

Je pense par exemple aux boulevards Port-Royal et Saint-Marcel. Nous devons étudier les modifications à effectuer, notamment pour rendre ces aménagements plus lisibles pour tous les usagers (piétons et cyclistes, mais aussi automobilistes).

Pour les six années qui viennent, nous disposons avec le Plan de déplacements de Paris d'orientations claires sur notre volonté d'améliorer la mobilité de tous dans une perspective de développement durable. Le PDP s'appuie sur un principe absolu : puisque les élus locaux ont dorénavant la responsabilité du STIF, il devient possible d'agir de manière cohérente et simultanée sur l'ensemble des leviers.

Cela implique qu'il ne pourra y avoir de nouvel aménagement réduisant la place de la voiture sans renforcement simultané des offres de transport alternatives sur les itinéraires concernés. Dans le même esprit, Paris n'appartient pas qu'aux Parisiens (plus d'un tiers des déplacements quotidiens dans Paris ont pour départ ou pour destination la banlieue). Pour prendre en compte la réalité du fonctionnement de l'agglomération, les mesures concernant des axes majeurs de circulation (périphérique, reconquête progressive des voies sur berges, pénétrantes) devront être concertées avec l'ensemble des collectivités concernées.

Cette méthode s'appliquera aux nouveaux projets de traitement de l'espace public parisien. Parmi ces projets figure effectivement **la reconquête progressive des voies sur berges**. Comment admettre en effet, que ce site unique puisse demeurer indéfiniment à l'état d'autoroute urbaine ? Bien sûr, il faudra le faire sans dogmatisme, en conditionnant cette reconquête à une baisse adaptée du niveau global de la circulation dans Paris, et notamment sur cet axe de transit. En outre, ce processus donnera lieu à une concertation approfondie avec l'État et les communes limitrophes.

La mise en application d'un tel changement implique un renforcement significatif de l'offre de mobilité.

Cet impératif devra s'accompagner d'un **renforcement de la fréquence des bus**, déjà engagé depuis deux ans.

Nous souhaitons également que le STIF et l'État désignent comme priorité absolue **l'amélioration des conditions de déplacement sur la ligne B du RER et de la ligne 13 du métro, aujourd'hui saturées**.

La Ville de Paris assumera ses responsabilités sur ces deux dossiers emblématiques, **mais l'État doit mobiliser les moyens indispensables après avoir diminué de 48 % ses crédits dédiés aux transports collectifs, depuis cinq ans. Il doit également accélérer le plan d'accessibilité du métro aux poussettes et fauteuils de personnes handicapées.**

Il ne pourra y avoir de nouvel aménagement réduisant la place de la voiture sans renforcement simultané des offres de transport alternatives sur les itinéraires concernés

L'insuffisante densité du réseau de transports, à l'extérieur du périphérique rend impossibles les déplacements en rocade sauf à transiter par Paris. Cette situation pénalise tout le monde. C'est pourquoi la **réalisation d'un métro en rocade autour de la capitale s'impose également comme une absolue nécessité**. La conférence métropolitaine qui s'est réunie fin 2006 à Montreuil a pris fortement position en ce sens ; la Région a inscrit ce projet dans son SDRIF. Nous proposerons que Paris apporte son plein concours, y compris financier, à ce projet majeur. Il faut d'ailleurs souligner que celui-ci n'entre pas en concurrence avec le principe d'une prolongation du tramway : les publics concernés ne sont pas les mêmes, les calendriers non plus. En clair lorsque s'achèverait le second tronçon du tramway des Maréchaux, débiterait, dans le meilleur des cas, le chantier de cette ligne de rocade. Opposer les deux n'a donc pas de sens, et dessine surtout une inertie que nous refusons.

Sur le dossier du **tramway des Maréchaux**, l'UMP s'est opposée à sa réalisation et a même boycotté son inauguration, en décembre 2006, considérant que ce projet allait « à l'encontre de l'histoire » (sic).

Depuis, l'UMP a refusé de voter sa prolongation jusqu'à la porte de la Chapelle.

Les prochaines élections municipales permettront donc d'en décider car la **prolongation du tramway jusqu'à la porte de la Chapelle (18^e), voire jusqu'à la porte d'Asnières (17^e) si l'État revenait sur son refus de participer au financement de ce projet, constituera l'un de nos engagements majeurs pour la prochaine mandature**.

Nous avons là le projet de créer un grand pôle de transports intermodal : une nouvelle gare sur la ligne Éole, entre Magenta et la mairie de Pantin, un arrêt du futur tramway T3 et le terminus, à plus longue échéance, du Tram'Y, qui reliera le nord de Paris à Épinay-sur-Seine et à Villetaneuse, en Seine-Saint-Denis. La création de ce pôle de transports est la condition sine qua non de la mutation en profondeur de tous les territoires du nord-est parisien. Sur ce dossier, comme sur d'autres, l'État devra tenir tous ses engagements et montrer qu'il soutient fortement l'amélioration des transports en commun.

Poursuivre la politique engagée en faveur d'un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement dans la capitale se traduira également par la **mise en service, dès 2008, d'une ligne expérimentale de navettes fluviales entre Paris et Maisons-Alfort (Val-de-Marne)**. Au-delà, il s'agira de mettre en service un véritable **métro fluvial** sur la Seine, accessible selon les mêmes modalités que pour les autres modes de transports collectifs.

Devra s'y ajouter, une offre enfin renforcée des taxis, défi que l'État, dont c'est la responsabilité, n'est pas parvenu à relever. Nous proposons **une évolution législative qui permettra de transférer au STIF la compétence des taxis parisiens, actuellement placés sous la tutelle préfectorale**. Il s'agira d'accroître le nombre des taxis disponibles dans Paris, particulièrement aux heures de pointe, et de favoriser l'évolution du parc vers des véhicules propres.

Cette diversification de l'offre implique, parallèlement, une simplification des moyens : **nous suggérons donc la création d'un Titre intégral de mobilité (TIM)** qui, en accord avec le STIF, permettrait de transformer l'actuelle carte Navigo en un **titre universel donnant accès indifféremment à une voiture propre en libre service ou à un taxi, aux transports en commun (bus, métro, tramway), aux Velib', mais aussi à certains parkings**.

La question d'un « **péage urbain** » doit également être soulevée. **Nous sommes opposés à l'hypothèse d'un péage comparable à celui de Londres.** En effet, l'idée même de faire payer des automobilistes venant de communes voisines pour qu'ils puissent entrer dans Paris, nous semble d'autant plus inacceptable que depuis sept ans, notre cité, au contraire, a œuvré inlassablement au service d'une solidarité inédite au sein de l'agglomération. En outre, là où le dispositif londonien est circonscrit à un quartier d'affaires (la « City »), où se concentrent essentiellement des bureaux, il n'existe pas d'équivalent dans la capitale française, où lieux d'habitation et d'activités économiques sont étroitement imbriqués. En revanche - et en totale convergence avec le président de la Région Ile-de-France - **nous proposons que soit étudiée la mise en place d'un péage pour les poids lourds, à l'entrée des principaux axes routiers franciliens, proportionnel au nombre de kilomètres parcourus ainsi qu'au niveau de pollution des véhicules.** En effet, la gratuité actuelle de ces axes incite les poids lourds en transit à utiliser le réseau routier francilien, contribuant ainsi à sa saturation et entraînant des effets négatifs sur le plan environnemental.

Agir à la bonne échelle : « Paris Métropole »...

« Grand Londres », « Communauté autonome de Madrid », « Province de Rome »...
et Paris ?

Oui, la préparation de l'avenir implique de raisonner à la bonne échelle.

C'est pourquoi, dès 2001, nous avons souhaité impulser une dynamique inédite dans les relations entre Paris et les autres collectivités de l'agglomération. Pendant les décennies précédentes, c'est l'ignorance et le mépris qui avaient prévalu.

Historiquement en effet, Paris a longtemps considéré son environnement proche comme un lieu d'implantation de tout ce dont la capitale ne voulait pas : décharges, cimetières, logements sociaux, stations d'épuration.... Les communes qui forment l'agglomération se sont donc construites et ont assis leur identité dans une forme de méfiance, voire de défiance à l'égard de Paris.

L'une de nos priorités a consisté à restaurer un rapport de confiance, de dialogue et de coopération avec les communes et les départements environnants. C'est ainsi que des actions de partenariat ont été concrètement engagées avec plus de 80 communes d'Ile-de-France. Treize protocoles de coopération ont été signés avec des communes de la première couronne, de toutes sensibilités politiques.

En juillet 2006, partie prenante dans l'initiative d'une vingtaine de collectivités du cœur de l'agglomération parisienne, notre cité a contribué à la naissance d'une **conférence métropolitaine** : espace informel de dialogue mais surtout lieu d'élaboration collective sur des enjeux aussi lourds que le logement, les déplacements ou le développement économique, cette conférence métropolitaine s'est déjà réunie une demi-douzaine de fois, en présence d'une soixantaine d'élus, de sensibilités diverses. La Région Ile-de-France est - et sera - un acteur majeur de cette entreprise collective, dont l'UMP Paris, une fois de plus, a appelé au « boycott »...



Aujourd'hui, la question de la création d'une structure de coopération intercommunale, à l'échelle de l'agglomération parisienne est clairement posée.

Nous sommes favorables à la naissance future de « Paris Métropole ».

En effet, sur de grands enjeux comme le logement ou le développement économique, l'agglomération parisienne manque incontestablement d'une organisation qui lui permette d'agir avec plus de force et de cohérence. C'est une faiblesse par rapport à d'autres grandes métropoles européennes et cela entretient des inégalités inacceptables entre communes riches et communes pauvres. Les nouvelles relations nouées depuis sept ans entre Paris et ses voisins créent aujourd'hui les conditions d'un débat ouvert et constructif.

Pour autant, la démarche annoncée par le président de la République pose un véritable problème de méthode. Qu'il n'ait pas jugé utile d'évoquer ce sujet avec les élus concernés, avant de faire ses premières déclarations en juin dernier était regrettable ; que depuis, aucun des élus concernés n'ait été invité par le Gouvernement à un quelconque échange sur le sujet devient édifiant. Édifiante aussi, l'absence totale de tout engagement budgétaire de l'État, là où l'émergence d'une nouvelle institution à l'échelle de l'agglomération parisienne impliquera, naturellement, un effort de sa part comparable à celui réservé aux autres intercommunalités françaises.

La conférence métropolitaine représente, précisément, un lieu de dialogue et d'action, opérationnel.

À partir de ce socle, nous proposons que les élus désignés en mars 2008, se réunissent dans le cadre d'assises de l'agglomération parisienne afin de déterminer un nouveau cadre institutionnel ainsi qu'un calendrier. Dès le lendemain des élections municipales, nous proposons donc de passer à la vitesse supérieure, dans une perspective résolument collective et respectueuse de chaque élu. L'évolution législative à venir découlera donc ainsi d'un vrai processus démocratique.

Relever les défis de l'économie mondiale

Avec 25 787 créations nettes d'entreprises (créations brutes moins défaillances), Paris a affiché, en 2006 et pour la troisième année consécutive, les meilleures performances depuis dix ans. Ainsi **depuis 2001, le solde net de la création d'entreprises est de 141 000 entreprises** à Paris. Cette vitalité tranche d'avec les années 1990, où Paris perdait 130 000 emplois et où le taux de chômage se situait toujours à un niveau sensiblement supérieur à la moyenne nationale.

Au terme de la mandature actuelle, la situation de l'économie parisienne s'est sensiblement redressée sur plusieurs points : le chômage à Paris a baissé sans discontinuer depuis quatre ans, **diminuant de 28 % contre seulement 18 % au niveau national** ;

en 2005 (dernière statistique connue), l'emploi parisien s'est remis à croître, pour la première fois depuis des années, enravant ainsi la tendance observée depuis 1990 ; le nombre de commerces est également à nouveau en croissance depuis 2003 ; enfin, la fréquentation touristique de la capitale – première destination du monde - a atteint un niveau record au cours des deux dernières années (2006 et 2007).

Ces bons résultats sont d'ailleurs régulièrement salués par les études internationales qui classent Paris et Londres au coude à coude en terme d'attractivité économique. Cushman & Wakefield classait en 2005 Paris en tête des destinations pour les projets des entreprises à horizon 2010.

À partir de ce socle, nous nous fixons un objectif clair, en matière d'emploi. En effet, depuis une vingtaine d'années, le taux de chômage des Parisiens a toujours été supérieur, et parfois sensiblement, à la moyenne nationale. Or, depuis quatre ans, le chômage parisien n'a cessé de diminuer pour atteindre, en juin dernier, 8,3 % de la population active. Nous nous situons dorénavant seulement 0,3 point au-dessus du taux national (8 %).

Notre objectif est d'installer durablement le taux de chômage parisien en deçà du taux national, et de renouer avec la création structurelle d'emplois, en amplifiant le redressement déjà observé depuis trois ans.

Inventer la nouvelle croissance parisienne

Penser le développement économique de Paris, c'est avant tout penser l'articulation entre l'impératif pour Paris de s'insérer dans la compétition internationale entre métropoles européennes et mondiales et, dans le même temps, l'exigence de penser la vie économique à l'échelle locale. C'est cette articulation harmonieuse qui fait et doit continuer à faire la force de Paris. Face à ce défi passionnant, Paris fait le choix de l'innovation et de la coopération territoriale dans tous les secteurs de l'économie : nouvelles technologies, services, commerces comme métiers d'art.

Faire de Paris la capitale de la création d'entreprises

La création d'entreprises a atteint des records à Paris au cours des trois dernières années avec une moyenne annuelle de plus de 28 000 entreprises créées. Pour la prochaine mandature, nous devons aller encore plus loin, par :

- ▶ **la création de nouvelles pépinières et incubateurs** (30 000 m² supplémentaires) sur les secteurs majeurs de notre économie : numérique, biotechnologies mais aussi industries culturelles, services à la personne et éco industrie,
- ▶ **la mise en place d'une carte de crédit pour les créateurs** (carte qui pourrait être créditée par différents financeurs publics et privés en heures de conseil, accès à des services en ligne, réduction de frais ou de tarifs de services...),
- ▶ **le développement du micro-crédit** (avec l'implication du Crédit municipal, aux côtés de nos partenaires historiques comme l'Association pour le droit à l'initiative économique) pour renforcer l'appui aux chômeurs -créateurs,
- ▶ **la mise en place d'un service public de la caution pour faciliter l'accès aux locaux des jeunes professionnels.**

L'innovation, et sa capacité à déboucher sur de nouveaux emplois, est un processus qui, pour être le plus efficace, doit associer les chercheurs, les étudiants, les entrepreneurs et les financiers. Si les mentalités ont beaucoup évolué, il reste encore bien du chemin à parcourir. La Ville, qui souhaite aider les universités et les écoles en matière d'insertion professionnelle des diplômés, devra aussi aider les étudiants qui ont le projet de créer une entreprise. Ce qui vaut pour tous les grands domaines de formation, et pas seulement ceux liés aux disciplines technologiques.

Offrir aux entreprises des locaux adaptés à leurs besoins

La précédente municipalité n'avait lancé, en six ans, aucune nouvelle opération d'urbanisme, contribuant ainsi à raréfier dangereusement les possibilités de construction de nouvelles surfaces dédiées à l'activité économique. La mise en œuvre, depuis 2001, d'une politique d'urbanisme dynamique et l'adoption d'un nouveau plan local d'urbanisme ont inversé cette logique stérile, offrant des perspectives inédites aux entreprises, à travers des surfaces dont l'usage peut être varié (bureau, commerce ou artisanat, pour de petites sociétés comme pour de plus grandes) et adapté aux exigences contemporaines, notamment en termes de réseaux de communication.

Mais il faut aller encore plus loin. Selon une vision internationale, comment dissocier Paris de son agglomération ? C'est bien cette échelle (9 millions d'habitants, 60% des emplois, 80% des déplacements domicile-travail) qui en fait un des premiers pôles économiques mondiaux. Nous souhaitons donc concevoir avec les collectivités de l'agglomération parisienne une meilleure organisation de l'offre foncière et faciliter le parcours des entreprises sur le territoire de l'agglomération par la **mise en place de bourses de locaux au niveau de l'agglomération, par la création de ZAC intercommunales et par la mutualisation de locaux pour les artisans et TPE de l'agglomération.**

Favoriser le développement universitaire et le rapprochement entre universités et entreprises

À Paris et dans son agglomération, l'enseignement supérieur et la recherche ont de fortes implantations avec des laboratoires de grande qualité intervenant dans tous les domaines de la connaissance (entreprises, universités, organismes de recherche, grandes écoles).

C'est l'État qui a, en France, la responsabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. Si les villes ne peuvent se substituer à l'État, elles ont à définir des politiques permettant l'essor universitaire en cohérence avec leur propre développement, que ce soit dans les domaines culturels, sociaux ou économiques.

Partout dans le monde, les villes rivalisent sur ces questions et tentent d'attirer les meilleurs universitaires, chercheurs, artistes et entrepreneurs.

Depuis 2001, la Ville de Paris a déjà réalisé un programme conséquent en la matière, par exemple en achetant des terrains pour les mettre à disposition des universités et écoles, en finançant des investissements universitaires, en construisant des logements pour étudiants et chercheurs, ou en soutenant les pôles de compétitivité qui associent recherche, formation et entreprises. Sur cette période, la Ville aura consacré environ 400 M€ à l'enseignement supérieur parisien depuis 2001, soit un montant supérieur à ce que l'État a dépensé pour le financement de nouveaux espaces universitaires dans le même temps.

Nous souhaitons néanmoins franchir un nouveau cap, en apportant des réponses nouvelles à l'une des principales faiblesses de nos universités : leur dispersion. Celle-ci constitue un frein à la formation de pôles importants rassemblant dans une proximité quotidienne, les chercheurs, les étudiants et d'autres activités qui s'appuient sur la communauté universitaire (jeunes pousses innovantes, activités culturelles ...).

Installer durablement le taux de chômage parisien en deçà du taux national, et renouer avec la création structurelle d'emplois

Pour faciliter l'émergence de ces pôles, **la Ville entend acquérir le foncier nécessaire pour le mettre à disposition des universités afin de rapprocher dans les mêmes espaces l'enseignement, la recherche, des logements étudiants et chercheurs, des lieux culturels, des structures de valorisation des découvertes des chercheurs ainsi que des incubateurs ou pépinières d'entreprises innovantes.**

Le pôle de la ZAC Paris Rive Gauche dans le 13^e a commencé son activité depuis le début 2007 après des investissements importants très largement financés par la Ville de Paris. Il a vocation à s'étendre vers Ivry, en partenariat avec cette commune et avec le département du Val-de-Marne.

Nous voulons en effet concevoir le développement universitaire et ses synergies avec le développement économique, sur des espaces dépassant Paris intra-muros.

Nous proposons notamment la constitution d'un second pôle dans le nord-est parisien, à cheval sur Paris (de la ZAC Claude Bernard à la porte Clignancourt en passant par la Chapelle) et Plaine Commune (Saint-Denis et Aubervilliers), qui atteindrait une dimension mondiale.

L'émiettement universitaire parisien (8 universités dans Paris intra muros, 16 en Ile-de-France, plus de 15 grandes écoles et autant d'autres établissements de haut niveau) constitue également un obstacle à la visibilité internationale de la recherche, de l'enseignement supérieur, ce qui a des répercussions négatives à la fois sur l'attractivité internationale pour les étudiants, les chercheurs mais aussi sur l'attractivité pour les entreprises.

C'est pourquoi il est vital pour ces établissements de recherche et de formation, mais aussi pour la place de Paris dans le monde, que des alliances se nouent entre établissements, voire que des regroupements soient favorisés.

Une amorce de ce mouvement a eu lieu depuis quelques années, qui s'accélère ces 3 dernières années, avec la création de structures universitaires fédératives (Paris Universitas, Paris-Centre Universités, ParisTech) et la Ville soutient ce premier pas en finançant des projets présentés par ces fédérations. Mais il faudra amplifier ce mouvement et envisager des regroupements, sur la base de projets scientifiques présentés par les universités et écoles elles-mêmes.

Garantir une couverture numérique en « très haut débit » de tout le territoire parisien

La Municipalité a engagé, en 2006, un plan « Paris, ville numérique » visant à atteindre la couverture du territoire parisien en fibres optiques « très haut débit » à l'horizon 2012. Cela signifie que chaque entreprise et chaque foyer pourra accéder par un système de fibres optiques, à un réseau très haut débit (en clair, 10 fois plus performant qu'aujourd'hui !). Cela passe évidemment par un déploiement massif de fibres optiques, via les égouts de Paris et dans les immeubles, pour connecter l'ensemble à cette nouvelle technologie. **Ce déploiement, auquel les grandes entreprises du secteur s'attellent depuis un an, situera clairement Paris à la pointe des grandes métropoles mondiales.**

Paris, acteur de la civilisation urbaine

À l'heure de la mondialisation, les décideurs locaux partagent aussi des interrogations communes : la qualité de vie et la place des citoyens dans la ville, la coexistence des cultures et des croyances, la lutte contre la précarité, une offre de transports plus respectueuse de l'environnement, l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé ou à la culture.

C'est pourquoi le « fait urbain » qui a constitué le point de départ de notre action internationale, restera au cœur de notre projet. Les grands défis qui se posent au monde contemporain, qu'ils soient démocratiques, économiques, sociaux ou écologiques, sont largement d'essence citadine.

Aucune ville ne pouvant prendre seule la mesure de ces enjeux pour les affronter, l'objectif premier de notre action internationale sera de **promouvoir plus encore les échanges avec les autres métropoles internationales, afin de partager les savoir-faire et les expériences.**

Les trois axes majeurs de l'action de notre collectivité sont clairs :

- › une politique fondée sur des **valeurs**,
- › la **priorité donnée à l'Europe, à la Méditerranée et au monde francophone**,
- › la volonté de **favoriser l'implication de Paris dans les réseaux internationaux de villes.**

Dans cette logique, Paris s'engagera toujours au service d'initiatives concourant à l'épanouissement des libertés et aux renforcements des droits fondamentaux à travers la planète. Cette volonté peut s'exprimer de façons multiples : soutien aux victimes de catastrophes naturelles comme nous avons pu le faire en Asie du Sud-Est après le Tsunami, en Algérie, à Kaboul ou à Haïti ; aide aux populations civiles touchées par les conflits comme cela a été le cas au Liban et dans le nord d'Israël en 2006, mobilisation pour sensibiliser l'opinion à la situation de personnalités privées de liberté, à l'instar d' Ingrid Betancourt, Shirin Ebadi ou Aung San Suu Kyi notamment.

Paris restera d'ailleurs une ville refuge pour celles et ceux dont la liberté est menacée, ce qu'illustre par exemple la maison des journalistes, dans le 15^e arrondissement, destinée à l'accueil des représentants de la presse poursuivis dans leur pays.

En lien avec les grandes ONG internationales, nous renforcerons également notre action dans le domaine de la lutte contre le sida en Afrique, qui touche aujourd'hui plusieurs millions de personnes. En 2007, notre ville consacre 2,3 M€ à une trentaine de programmes répartis sur une quarantaine de pays.

Profitant des opportunités offertes par la loi Oudin, nous souhaitons aussi approfondir notre politique de solidarité en favorisant **l'accès à l'eau**, notamment en donnant un nouvel élan à l'appel à projet « **solidarité eau et assainissement** », créé en 2006 et déjà doté d'1 M€.

Au sein du **monde francophone, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) demeurera notre premier vecteur de coopération.** Cette association que nous avons profondément rénovée (en augmentant la part consacrée à l'investissement au détriment du fonctionnement, en démocratisant son fonctionnement et en le rendant plus transparent, en accroissant le nombre de villes bénéficiaires...) rassemble 166 capitales et villes de 46 pays. Elle est un réseau unique et essentiel au rayonnement de la francophonie et des valeurs que nous avons en partage. C'est aussi un acteur essentiel du développement : 450 projets soutenues dans des villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (construction d'écoles, de centres de santé, d'équipements sportifs, modernisation des marchés et celle de l'état civil, lutte contre le sida).

En Europe, après avoir renoué des liens qui étaient en sommeil, voire en désuétude, avec de grandes métropoles (Rome, Londres, Berlin en particulier), notre objectif est de **développer ceux-ci en particulier avec les capitales des pays qui ont rejoint le plus récemment l'Union européenne.**

Mais nous voulons également **faire vivre l'Europe à Paris en amplifiant notre soutien à la Maison de l'Europe.** Parallèlement, nous proposons de **créer un « Espace des Européens » à Paris,** véritable lieu ressource sur l'Europe, lieu d'informations pour les Européens de Paris, mais aussi sur l'Europe pour les Parisiens.

Nous poursuivons la dynamique que nous avons lancée pour coopérer avec les villes du pourtour méditerranéen et, plus largement au sein du monde arabe (accords signés en 2004 avec Tunis, Rabat, Alger, Casablanca, Le Caire ou Beyrouth en 2006) en continuant à privilégier l'échange d'expériences, le transfert de savoir-faire, la formation, ainsi que les échanges culturels qui renforcent la connaissance mutuelle. Les initiatives lancées avec Haïfa ou Bethléem connaîtront des 2008 leurs premières traductions concrètes.

Notre volonté est également de contribuer à l'aide des populations civiles touchées par les conflits, comme nous avons pu le faire en 2006 au Liban, en finançant la distribution de colis familiaux de produits de première nécessité à 100 000 habitants, et dans le nord d'Israël en approvisionnement en matériel médical l'hôpital Rambam de Haïfa ou en soutenant le centre pour personnes handicapées de Kyriat Shmona. Notre ville sera toujours disponible pour aider à renouer les fils du dialogue en particulier sur la question de la **paix au Proche-Orient,** comme elle l'a fait en recevant des enfants palestiniens et israéliens à l'Hôtel de Ville, en accueillant les concerts de l'orchestre pour la paix, par la remise du prix Seligman contre le racisme 2004 à Yossi Beilin et Yasser Rabbo ou en favorisant le dialogue entre élus israéliens et palestiniens.

Nous développerons des liens avec les capitales des pays qui ont rejoint récemment l'Union européenne

Paris qui préside ou copréside des réseaux de ville (AIMF et Cités et gouvernements locaux unis) doit s'insérer encore plus dans cette démarche de coopération et d'échange de bonnes pratiques, notamment sur les objectifs du millénaire en matière de lutte contre la pauvreté, contre le réchauffement climatique et de pollution, comme elle le fait au sein du C 40, mais également au moyen d'échanges de fonctionnaires. Enfin notre ville doit multiplier ses liens avec les grandes fondations internationales comme nous le faisons déjà avec la **Fondation Clinton** dans la lutte contre le réchauffement climatique ou Africare dans la lutte contre le sida.

123

**Paris, une
ambition
urbaine**

Une ambition urbaine au service de la solidarité et du **m**ouvement

Avancer, cela signifie d'abord savoir s'ouvrir aux autres, s'inspirer des idées novatrices qui naissent hors de nos frontières, s'épauler mutuellement. C'est ce que nous avons fait depuis 2001, à travers des échanges et des partenariats nombreux avec de grandes collectivités étrangères. Paris a ainsi reconquis une place évidente sur la scène internationale, celle d'un acteur dont le sens de l'innovation urbaine est désormais reconnu.

Mais c'est un nouveau moment de l'histoire de Paris que nous devons dessiner, en regardant loin devant nous. Il ne s'agit pas seulement de la ville de 2014. Il s'agit de la ville que nous lèguerons à ceux qui viendront après nous, et des traces que notre conception de l'urbanisme laissera aux générations suivantes. Au cœur d'une métropole en mouvement, Paris doit continuer de rayonner, d'innover et d'inventer. La ville ne peut pas être qu'utilitaire. Elle doit être stimulante, elle doit éveiller les sens. C'est dans cet esprit, celui de la libération d'un imaginaire collectif, que nous devons engager notre réflexion sur l'urbanisme parisien.

Nous avons évidemment un devoir de protection de notre patrimoine. Paris est un joyau, et quand on est responsable d'un joyau on cherche d'abord à le préserver. Rendre compatibles préservation et imagination, tel est le défi qu'il nous appartient de relever.

Le nouveau PLU adopté en 2006 a introduit un nouveau dispositif de protection patrimoniale qui concerne plus de 5 000 bâtiments, en complément des 1 900 protections de l'État au titre des monuments historiques. **La préservation de l'identité des quartiers de Paris suppose que nous**

protégions la diversité des commerces de la capitale, qui constitue l'une des composantes majeures de l'identité culturelle de Paris. Nous avons intégré dans notre PLU une disposition novatrice visant à protéger contre la spéculation immobilière les activités commerciales et artisanales de 260 km de voies parisiennes et de 21 km de voies-marchés particulièrement riches en artisanat alimentaire. Le juge administratif, saisi par le préfet, a dû annuler cette disposition, au motif que les décrets de la loi du 2 août 2005 n'avaient toujours pas été pris ... par le gouvernement. Cela ne nous empêchera pas de **défendre inlassablement le commerce de proximité.**



L'investissement consacré aux 11 quartiers en Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) sera doublé sous la prochaine mandature, atteignant ainsi 200 millions d'euros

À défaut de pouvoir intervenir sur un plan réglementaire, la Ville a confié à la SEMAEST, société d'économie mixte, la mission de préserver la diversité commerciale dans les quartiers concernés par la monoactivité : plus de 230 locaux, soit environ 30 000 m² sont maîtrisés par la SEMAEST et ont ainsi échappé à la spéculation immobilière et aux grossistes. Nous souhaitons **conforter et amplifier l'action de la Ville, en poursuivant notre politique de préemption de locaux commerciaux pour y implanter des commerces et artisans de proximité**. En juillet 2007, le Conseil de Paris a validé cette proposition, qui entrera en vigueur dès début 2008 et sera étendue à d'autres quartiers de Paris. En particulier, les commerces culturels (dont les librairies) menacés dans les 5^e et 6^e arrondissements pourront bénéficier de cette intervention.

Notre ambition urbaine s'est déployée dans les quartiers de Paris auxquels les municipalités précédentes n'avaient pas prêté une réelle attention. Paris est en effet marqué par des différenciations fortes de son territoire. La première oppose le nord-est et le sud-ouest. Cette ligne de fracture séculaire entre riches et pauvres, entre emploi et chômage, est métropolitaine.

Elle se traduit, entre autres, par la situation radicalement opposée des départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis. Sur son propre territoire, notre Municipalité s'est résolument attaquée à la réduction de ces écarts, en libérant, dans le nouveau PLU, la création de locaux d'activités dans le nord et l'est, en développant de nombreux projets urbains, dont celui de Paris Nord-Est sur 200 ha, et en obligeant à la création de logements sociaux dans le centre et l'ouest.

Paris connaît également une forte différenciation, le centre – les arrondissements centraux jusqu'aux fermiers généraux – et la « périphérie », la couronne de Paris. Or la couronne se trouve non pas en périphérie, mais au centre d'une des métropoles les plus dynamiques du monde. Elle n'est pas une frontière, mais une respiration de l'agglomération. Beaucoup a été entrepris depuis 2001, notamment au travers du Grand projet de renouvellement urbain de la couronne de Paris, avec trois objectifs : apporter, dans la couronne, la même qualité d'espaces publics, d'architecture, d'équipements, de services que dans le centre de Paris ; développer l'emploi ; faire en sorte que Paris et les communes voisines ne fassent plus qu'une seule et même ville à vivre.

L'arrivée du tramway sur les Maréchaux Est et Nord (le T3), jusqu'à la porte de la Chapelle et, nous le souhaitons, au-delà, sera une occasion exceptionnelle d'achever la mue des territoires qu'il dessert. Il y a là l'occasion d'un **projet urbain ambitieux associant la mise en valeur de vastes terrains mal urbanisés et l'arrivée de projets structurants de transport public**, le tramway mais également la nouvelle gare du RER E (Éole) dans le quartier de l'Évangile.

Concernant les quartiers centraux, l'effort doit être porté sur la **reconquête de ces quartiers par et pour leurs habitants**, avec le retour vers le logement des immeubles détournés de leur usage d'habitation, la poursuite de la création d'espaces verts et des équipements publics manquants. Le projet des Halles, qui porte une belle ambition architecturale, devra à cet égard être exemplaire. Le centre de Paris doit être un lieu où l'on vit, et non pas seulement un lieu que l'on visite.

Dans le même esprit, nous amplifierons l'effort de rénovation urbaine dans les quartiers populaires. L'investissement consacré aux **11 quartiers en Grand projet de renouvellement urbain (GPRU)**, de l'ordre de 100 M€ dans cette première mandature, a permis de créer des équipements de proximité et d'améliorer le cadre de vie. **Il sera doublé sous la prochaine mandature, atteignant ainsi 200 M€.** L'objectif est bien de proposer aux populations modestes qui habitent ces quartiers, un cadre plus agréable et respectueux de l'environnement et de continuer à les accompagner sur le plan social (réussite éducative, prévention, création d'entreprise, accès à l'emploi...). Mais il faut aller au-delà, et dépasser la logique de réparation vis-à-vis de territoires trop longtemps délaissés, pour en faire de véritables espaces d'avenir avec des projets culturels, économiques, des logements plus diversifiés, et une véritable novation architecturale. Les entreprises sont intéressées par ces nouveaux quartiers proches des portes de Paris et dont l'urbanisme sera profondément rénové dans le sens d'une meilleure harmonie avec les communes périphériques. **Par un système de conventions, les emplois créés devront au moins pour partie bénéficier aux habitants.**

La création architecturale doit continuer de se déployer à Paris

Enfin, nous devons recoudre le tissu urbain entre Paris et les collectivités voisines. La coupure qui existe depuis la création des frontières actuelles de Paris, par décision autoritaire, en 1860, a été accentuée par la réalisation d'une autoroute urbaine dans les années 1960 et 1970. Là encore, beaucoup a été entrepris pour modifier le cours de l'histoire.

Des projets de grande ampleur sont en train de naître entre Paris et ses voisins, grâce à deux couvertures du périphérique : l'aménagement de la porte des Lilas et celui de la porte de Vanves. À quelques kilomètres de ses limites administratives, Paris s'engage, au côté de la ville de Saint-Ouen dans le projet ambitieux de requalification du secteur des Docks. Entre la porte de la Chapelle et celle d'Aubervilliers est étudiée, avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune, la création d'un véritable quartier intercommunal.

Ce souci de solidarité plaide pour un urbanisme de l'audace et de la créativité.

Des erreurs architecturales et urbaines ont été commises dans les années 1960 et 1970 lorsque des quartiers entiers ont été rasés et remplacés par un urbanisme de dalles surmontées de barres et de tours. Dans les années 1980 et au début des années 1990, des « zones d'aménagement concerté » ont été réalisées sans tenir compte de la ville environnante, des habitants et des lieux. Ces quartiers, réalisés de manière autoritaire, sans concertation, à l'aspect quelquefois massif, ont donné une mauvaise image aux « gestes architecturaux ».

Le retour à un urbanisme plus traditionnel, soucieux du rapport à la rue et à l'espace public, du contexte environnant a parfois conduit à des excès inverses, une sorte de timidité où le bâtiment même devait disparaître derrière le bel ordonnancement de la rue. Cette sagesse a pu conduire à une certaine fadeur.

Depuis 2001, la relance d'une politique ambitieuse en matière d'urbanisme a permis l'émergence d'une architecture plus audacieuse. Mais, peut-être, tout n'a-t-il pas été fait pour la mettre en lumière. Il est vrai que ces innovations ont beaucoup concerné des opérations de taille petite ou moyenne (logements sociaux, équipements publics), plus rarement de grands équipements comme à l'époque

des « grands travaux » du président Mitterrand. **La création architecturale doit continuer de se déployer à Paris.** Nous avons, sous cette mandature, engagé des réalisations architecturales ambitieuses, et profondément novatrices : la Fondation pour l'art contemporain conçue par Franck Gehry, le Philharmonique, les Halles...La beauté de la ville est la première richesse du citoyen, tous les quartiers de Paris méritent cette beauté. L'une des priorités de la politique d'urbanisme, des six ans qui viennent, sera de créer une véritable agglomération polycentrique, pour que tous les Parisiens sentent qu'ils sont au cœur de Paris.

Les nouvelles opérations d'aménagement devront évidemment prendre en compte l'exigence de la densité. Dans ce débat, il faut donc vaincre les tabous, abolir les préjugés, ce qui suppose de **n'écarter aucune hypothèse y compris celle de construire des immeubles de grande hauteur (15 à 20 étages)** voire davantage, à titre exceptionnel, aux abords du périphérique. Il faudra évidemment prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la **qualité architecturale de ces bâtiments**, pour assurer leur haute performance environnementale et leur compatibilité avec les **exigences du développement durable** (desserte par les transports en commun, consommation énergétique maîtrisée). On ne reproduira pas les erreurs passées : il y a de belles tours, pratiques, élégantes, ouvertes. Paris est une ville géographiquement petite, démographiquement dense. Pour que Paris continue de se développer, de se peupler, dans les décennies et les siècles qui viennent, c'est vers le haut qu'il faudra chercher.

La culture à Paris : diverse, créatrice de valeurs, populaire

Ce mot a un sens : populaire. Et nous souhaitons l'appliquer à un domaine auquel, trop longtemps, on n'a pas voulu l'associer : la culture, qui est faite pour vous tous, qui vous appartient. L'art, l'histoire, la beauté, les spectacles, la grâce de Paris en font une ville unique, enviée et admirée dans le monde entier. Le paradoxe a longtemps été que c'était précisément le monde entier, plutôt que les Parisiens, qui profitait de ce trésor : la culture parisienne, qui rayonnait dans le monde, n'irriguait plus Paris.

Toute la politique culturelle de ces sept années aura donc été marquée par cette volonté constante : qu'il n'y ait plus le Paris de la culture, réservé aux initiés, aux privilégiés et aux touristes, et le Paris de tous les jours, privé de sa part culturelle, vidé du meilleur de lui-même et livré à la grisaille de la répétition des jours. Nous avons voulu sortir la culture de son carcan, lui donner un nouveau souffle, créer une culture de ville : ainsi, dans nos Nuits Blanches, l'art sort de chez lui, et découvre que chez lui, c'est partout.



« L'œuvre d'art, disait Duchamp, est un rendez-vous » : nous avons souhaité que ce rendez-vous soit plus quotidien, plus inopiné. La culture parisienne s'écrit plus que jamais dans la cité.

C'est une nouvelle étape que nous proposons : sur la base d'une offre que nous avons rendue plus riche et plus diverse, mieux répartie aussi, sur le territoire, il faut faire de ces « rendez-vous » des moments plus nombreux et plus naturels.

Cela passe d'abord par l'apprentissage. Nous souhaitons qu'il soit mis à la disposition de tous, avec, pour premières pistes de **créer, sur la mandature, 3 000 places dans les conservatoires**, en privilégiant les arrondissements qui en sont moins dotés ; **de contracter avec des établissements culturels subventionnés par la Ville afin qu'ils nouent des liens de collaboration avec les établissements scolaires.**

Nous devons également **offrir aux cadres des centres d'animation une formation supplémentaire**, notamment dans le secteur de la lecture et de l'écriture et **garantir aux enseignants en formation la possibilité d'un stage dans un établissement culturel de la Ville de Paris (bibliothèques, musées, théâtres, centres d'art, festival...).**

Nous souhaitons également **promouvoir des jumelages entre certains établissements culturels parisiens et des institutions implantées dans d'autres villes françaises.**

Et nous voulons en outre **valoriser les pratiques amateurs.**

Combien y a-t-il, à Paris, d'artistes, d'écrivains, de musiciens, de photographes, que l'on ignore, voire qui s'ignorent ?

Nous lançons donc les idées suivantes :

► **ouvrir au moins cinq lieux de répétition** : il existe par exemple à Paris, 30 orchestres symphoniques associatifs, et il convient de leur donner tout l'espace nécessaire à l'expression de leurs talents,

► **ouvrir davantage aux associations d'amateurs, les institutions municipales (conservatoires, centres d'animations, auditoriums des musées, par exemple...),**

► **développer**, comme le fait déjà la « Maison des pratiques amateurs » à l'auditorium Saint-Germain, **les rencontres et les partenariats entre groupes d'amateurs et artistes professionnels,**

► **créer un nouvel événement majeur, de dimension nationale, à partir des établissements culturels et des centres d'animation** : l'objectif sera d'organiser un temps fort annuel de rassemblement, de reconnaissance et de valorisation des travaux d'amateurs réalisés à travers la France, dans toutes les disciplines.

Enfin, dans cette volonté d'inscrire la Culture au cœur de la ville, nous approfondirons notre politique d'aménagement culturel.

Voici de premières idées :

- › **définir des quartiers prioritaires pour un schéma d'aménagement culturel du territoire.** Je propose dès à présent: la Goutte d'Or, Danube-Solidarité, Saint-Blaise et Porte de Montreuil, Porte Pouchet, Portes de Montmartre-Clignancourt,
- › **établir des contrats d'établissement avec les équipements subventionnés**, dans lesquels seront arrêtés les objectifs et les moyens de leurs missions territoriales et de développement culturel, avec une priorité : l'intervention en faveur des publics qui, spontanément, ne fréquentent pas ces lieux culturels, ainsi que des publics « empêchés » – hospitalisés, incarcérés...
- › **lancer un programme « d'ateliers nomades » destinés à l'occupation temporaire de lieux vacants**, à la maîtrise des squats, et conjuguant création, accueil de publics et ateliers d'artistes,
- › **installer des « bibliothèques de rue » dans Paris**, autrement dit, des kiosques où l'on peut emprunter des livres, en veillant à la diversité de l'offre.

S Pour un Paris de la sérénité

Dans une grande capitale, échapper au stress et accéder à une forme de sérénité est souvent un luxe. L'un de nos objectifs est de rendre ce luxe accessible. Certes, il y aura toujours, dans notre ville, de l'agitation, de la nervosité, de l'inquiétude. Mais il nous appartient d'y introduire un peu d'apaisement. Le Paris que nous dessinons doit faire figurer le respect, le calme, et une certaine forme de douceur, au cœur de son art de vivre.

Une priorité du prochain mandat : la lutte contre le bruit

La sécurité, une exigence de solidarité

La sécurité est cette liberté qui est la garantie de toutes les autres. À Paris, c'est le préfet de police, représentant de l'État, qui gère les questions de répression des troubles publics. Nous avons du reste toujours privilégié une véritable coopération avec la police nationale - dont nous considérons qu'elle est la plus à même de garantir des résultats efficaces dans ce domaine – plutôt que d'envisager, à l'instar de la droite parisienne, l'hypothétique création d'une police municipale. Ainsi, la participation de la Ville au budget de la préfecture de police (dont la Brigade des sapeurs-pompiers) a-t-elle augmenté de 38 % depuis 2001, ce qui est sans précédent.

Cette démarche a permis des résultats : selon les derniers chiffres officiels disponibles, la délinquance de voie publique est en baisse constante à Paris depuis 2002, cette diminution s'établissant précisément à – 46,8 % entre juin 2001 et juin 2007.

Parallèlement, nous avons développé des actions spécifiques, comme la sécurisation des immeubles sociaux parisiens (GPIS) ou la mise en place de correspondants de nuit dans certains quartiers plus exposés aux risques.

Pour autant, l'effort doit être maintenu car des insuffisances demeurent : notre ville, selon une évolution perceptible sur la scène nationale, a vu augmenter le nombre d'agressions physiques.

La prochaine mandature verra donc se renforcer le partenariat avec la préfecture de police, autour de priorités, à commencer par un **déploiement accru des effectifs de police dans nos quartiers, ainsi qu'un accueil plus attentif des victimes.**

Je souhaite également une **réunion régulière du Conseil parisien de la prévention de la délinquance**, dont la mise en place a été quelque peu tardive.

Nous veillerons aussi à une meilleure **sécurisation des parcs et jardins de Paris.**

En outre, nous sommes favorables au **développement de la vidéosurveillance**, dans le respect strict des libertés individuelles. D'ores et déjà, nous avons d'ailleurs accepté que la Ville de Paris participe au « plan des 1 000 caméras » proposé par le préfet de police. Nous étudierons par ailleurs la possibilité d'installer de tels dispositifs dans certains jardins publics ou équipements municipaux, sur la base des statistiques de la délinquance.

Une priorité du prochain mandat : la lutte contre le bruit

Le bruit est l'une des premières nuisances de notre siècle urbain. Il ne fait pas bon vivre dans une capitale où l'on ne s'entend même plus. Il y a dans le Paris que nous aimons une certaine qualité de silence, que nous avons voulu faire remonter du fond de ce puits de rumeurs et de clameurs qu'est l'agitation d'une grande ville. C'est une tâche évidemment, et par nature, inaboutie : nous allons la poursuivre, d'un effort commun, au service de tous.

Depuis 2001, nous avons engagé une lutte contre le bruit, notamment un Plan de lutte contre les nuisances sonores, que le Conseil de Paris a adopté en février 2006. Entre 2008 et 2014, ce sujet sera au cœur de l'action municipale : il faut que notre ville retrouve le sens du calme. Nous poursuivrons donc la politique de **couverture du périphérique**, et nous lancerons **un Plan d'isolation pour les immeubles exposés aux zones où les nuisances sonores sont les plus pénibles.**

Le sport, vecteur de valeurs et de vie dans la cité

Nous avons eu pour objectif de démocratiser le sport à Paris et de permettre à chacun de pratiquer la discipline qu'il souhaite dans les meilleures conditions, quels que soient son âge, sa situation sociale ou son quartier. Entre 2001 et 2008, nous aurons doublé le budget d'investissement consacré au sport et construit, à titre d'exemples, 7 nouveaux gymnases, 7 nouvelles salles de sports, la piscine-patinoire Pailleron ou la piscine flottante Joséphine Baker. Les horaires d'ouverture des piscines ont été progressivement adaptés aux besoins des scolaires, des clubs et des particuliers, en augmentant de 31 % le nombre d'heures d'ouverture, notamment en soirée.



En doublant le budget d'investissement consacré au sport, nous avons commencé de rattraper le grave déficit en équipements de proximité qui prévalait à Paris. Notre politique de rééquilibrage géographique a également permis de corriger des inégalités entre arrondissements. Nous avons renforcé notre soutien aux clubs sportifs parisiens. Malgré les progrès accomplis, de nombreux Parisiens éprouvent encore des difficultés à faire du sport à côté de chez eux, faute d'équipement ou faute d'horaires adaptés à leur rythme de vie.

Notre volonté pour demain sera de conforter toutes les pratiques sportives, qu'elles soient libres ou encadrées, dans des clubs de quartier ou de haut niveau. Dans ce but, il nous semble nécessaire de poursuivre l'effort de construction et de rénovation de piscines, de gymnases, de terrains sportifs de proximité... Parmi les projets en cours figurent notamment le Carreau du Temple (3^e), le centre sportif Beaujon (8^e), le centre sportif Tour-des-Dames (9^e), le gymnase Saint-Lazare (10^e), le gymnase stadium aux Olympiades (13^e), une nouvelle piscine flottante sur la Seine dans le 15^e arrondissement, la réhabilitation de la piscine Molitor (16^e), la rénovation du stade Jean Bouin (16^e) ou le gymnase des Fillettes (18^e).

Il conviendra également d'amplifier l'adaptation des horaires des équipements, en concertation avec les personnels municipaux afin notamment de favoriser un plus large accès à la diversité des publics à ces équipements.

Une « clé » pour innover ensemble : la démocratie

Le projet que nous allons construire ensemble ne prendra tout son sens qu'avec l'appui et le concours des Parisiens. Disons-le sans détour : si vous choisissez de nous faire confiance, chacun sera associé à cette volonté de donner un temps d'avance à Paris. Car Paris ne se fera pas sans les Parisiens. Cela porte un nom : la démocratie.

Même si beaucoup a été accompli depuis 2001, les six années à venir nous permettront d'aller plus loin encore.

Nous proposons d'abord la création de **comités d'usagers des services publics** qui seraient chargés de faire connaître leurs attentes, de défendre leurs droits, et d'organiser entre eux des événements capables d'animer la vie de nos services.

Nous suggérons également de doter la Ville d'un véritable **service statistique d'études autonome**, rassemblant toutes les données éclatées entre les différentes directions de l'administration parisienne: cet outil, précieux à la démocratie locale, permettra notamment de mieux recenser et traiter **les requêtes, injonctions et propositions des habitants**.

Il faudra également **développer la dimension de service de paris.fr et du numéro d'appel 39 75** : ces instruments pourraient être davantage orientés vers le soutien à des démarches pratiques, par exemple chercher un appartement, trouver une solution de covoiturage, de ramassage scolaire ou de colocation...

Paris ne se fera pas sans les Parisiens. Cela porte un nom : la démocratie

Paris avec les Parisiens

Le débat démocratique ne peut pas être un monologue. Il ne suffit pas que la Ville s'adresse à ses habitants, et qu'elle sollicite leurs réactions. Il faut que les Parisiens puissent interpeller Paris comme ils l'entendent et quand ils le veulent, qu'ils puissent saisir le maire de Paris, leur maire d'arrondissement, leurs services, leur administration. La démocratie commence par la base. C'est à ce titre que nous souhaitons donner à ceux qui s'engagent pour le bien commun le témoignage de la reconnaissance de Paris, en créant **un statut du bénévolat**.

La nouvelle impulsion que nous voulons donner, pour la période 2008-2014, à la participation des Parisiens à la vie de leur cité consiste à transformer la participation en initiative. Voici quelques idées pour donner corps à cette ambition :

- ▶ **permettre à un nombre déterminé de Parisiens d'inscrire un sujet à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris**. Cette nouvelle disposition sera encadrée de conditions strictes pour qu'elle ne soit pas dévoyée à des fins politiciennes,
- ▶ **ouvrir, sur le site Internet paris.fr, un forum** qui ne sera pas seulement un lieu d'expression des exigences ou des attentes adressées à l'équipe municipale, mais un lieu d'échange très libre entre les Parisiens,
- ▶ **retransmettre les conseils d'arrondissement sur Internet**, dans les arrondissements où ce n'est pas encore le cas.

Paris par les Parisiens

Nous avons souhaité, dès 2001, mettre un terme à l'extrême concentration des pouvoirs qui engorgeait et qui, à bien des égards, paralysait Paris. Dans une si grande ville, où ce n'est pas seulement chaque arrondissement, mais chaque quartier, chaque micro-quartier, parfois chaque rue, qui a sa spécificité, son histoire, son univers singulier, on ne peut pas décider tout d'en haut.

Depuis 2001, les vingt maires d'arrondissement - par delà les sensibilités politiques - disposent de plus de moyens, de pouvoirs, et donc de liberté, par exemple dans l'élaboration de la communication locale. Nous avons voulu que les mairies d'arrondissement se rapprochent des citoyens, notamment en demandant aux maires de veiller à ce qu'elles soient ouvertes les samedi matin : c'est le cas aujourd'hui dans seize arrondissements sur vingt. Nous avons confié aux vingt maires d'arrondissement la gestion des équipements de proximité, en leur transférant les moyens humains et budgétaires (investissement et fonctionnement) correspondants.

Nous assumons cette volonté décentralisatrice.

Mais à partir de 2008, il faudra passer à une nouvelle étape, par exemple en **réservant jusqu'à 25 % de l'enveloppe totale des subventions aux maires d'arrondissements, ou en renforçant sensiblement les budgets des conseils de quartier**.

En complément de ces instances pourraient être créées des **« commissions pour la qualité du service public parisien »** : installées à l'échelle de chacun des arrondissements volontaires, elles seraient composées de façon pluraliste (représentants de la Ville, de l'arrondissement, du monde associatif local) et émettraient avis consultatif et propositions sur l'efficacité du service rendu aux habitants. Elles pourraient notamment s'exprimer préalablement à l'élaboration du budget primitif et du budget modificatif de notre collectivité.

La démocratie est une création continue et, ensemble, nous continuerons de l'inventer.

**« Participez,
donnez votre avis,
inventez, soyez
libres, audacieux,
et n'hésitez pas
à bousculer
les habitudes ».**

Écrire la suite...

Pour chacun d'entre nous, dans sa vie personnelle, cette question essentielle invite à se projeter dans l'avenir, à imaginer ce à quoi il ressemblera, ce à quoi on aimerait qu'il puisse ressembler, pour soi-même, pour ceux qu'on aime, pour ceux qui ne sont peut-être même pas nés...

Entre libre arbitre et prise en compte de contraintes objectives, se dessine alors une route, produit des espoirs, des acquis, des ambitions et des priorités qui contribuent à l'éclairer.

À chaque personne correspond un idéal. Mais c'est la mise en commun de tous ces cheminements individuels qui détermine le destin d'une société et forge son identité.

Nous en sommes là.

Conviés à cet exercice passionnant qui consiste à imaginer le Paris qu'ensemble, nous voulons construire.

Décrire une vision, c'est s'engager, revendiquer l'attachement à des valeurs, dire les buts fondamentaux que l'on se fixe et les moyens pour les atteindre.

En 2008, c'est une autre étape qu'il faudra aborder. Un cap supplémentaire à franchir pour notre cité, confrontée aux grands enjeux de la civilisation urbaine. Son héritage, ses atouts, le rythme qu'elle a acquis ses dernières années, légitiment une immense ambition. Et d'abord celle de n'oublier personne, d'avancer unis, rassemblés autour d'un projet compatible avec chaque situation, c'est-à-dire capable de générer le progrès dans tous les cas.

Tel est l'objet de ce que vous lirez dans ce document. **Celui-ci s'articule autour des trois grands défis que nous identifions pour le Paris contemporain >>>**

Paris, à chaque étape de la vie

C'est une cité pour vivre, quel que soit son âge, ses origines, sa condition sociale.

La diversité est une richesse. Et si l'on en faisait l'un des moteurs du XXI^e siècle ?

Paris, ville-monde

C'est le goût de Paris pour la performance, l'innovation, l'adaptation stimulante au réel et la capacité à inventer sans cesse les ressorts d'un rayonnement international qui ne peut s'appuyer seulement sur une richesse patrimoniale, mais aussi sur la puissance de sa créativité.

Paris, une ambition urbaine

C'est une approche urbaine à repenser, un cadre architectural dédié à ses habitants, une somme de fonctions vitales dans la cité (la sécurité de ses habitants, l'accès de tous à la culture, la libre pratique du sport...), qui créent des valeurs et donnent un sens à notre espace collectif. C'est aussi un ensemble de règles et de pratiques qui donnent un souffle à cette « vie de la cité », dont la clé doit être offerte à chaque citoyen : la démocratie.

